



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
QUATORZIÈME LÉGISLATURE

R A P P O R T D ' I N F O R M A T I O N

*Présenté à la suite de la mission effectuée en Moldavie
du 13 au 16 avril 2014*

par une délégation du

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-MOLDAVIE⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de M. Frédéric Reiss, *Président*, MM. Denis Jacquat, Jérôme Lambert, Thierry Mariani, M^{me} Catherine Quéré et M. Jean-Louis Roumégas

SOMMAIRE

CARTE	7
INTRODUCTION	9

I. La Moldavie est un État récent dans une aire régionale agitée, encore soumis à une grande instabilité politique et qui demeure le pays le plus pauvre d'Europe 13

A) LA CONSTRUCTION NATIONALE DE LA MOLDAVIE : UN PROCESSUS HISTORIQUE TOURMENTÉ	13
1. Du Moyen Âge à la fin de la Première Guerre mondiale	13
2. La période soviétique	14
3. L'indépendance	15

B. UN PETIT PAYS ENCLAVÉ, SUJET À L'ÉMIGRATION ET QUI ACCUSE DES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANTES AU REGARD DES STANDARDS EUROPÉENS	17
1. Géographie	17
2. Démographie	18
a) Population	18
b) L'émigration massive et ses conséquences	18
c) Religion : le poids de l'orthodoxie	21
d) Le trafic d'êtres humains	21
3. Économie	22
a) Tendances macroéconomiques	22
b) Données chiffrées	23
c) Échanges commerciaux	24
d) La corruption, ennemie de la démocratie et amie de la pauvreté	25

C. UNE SITUATION INSTITUTIONNELLE ET TERRITORIALE DÉLICATE, AUX MARCHES DE L'« EMPIRE » RUSSE	26
1. L'instabilité du régime institutionnel	26
a) Un mode d'élection du Président de la République qui favorise l'instabilité	26
b) Les élections de 2009-2010	27
c) La coalition pro-européenne au pouvoir	29
d) Vers une nouvelle alternance ?	32
2. À l'Est du territoire moldave, la sécession de fait de la Transnistrie	33
a) Un conflit gelé	33
b) Les négociations « 5+2 »	35
c) Des résultats encourageants	35

d) Les obstacles de fond demeurent	37
e) La crispation russe récente dans la région	38

II. Afin de préserver l'attrait du peuple moldave pour l'Europe, la France doit développer sa coopération, en s'appuyant sur la francophonie 41

A) LES RAPPORTS AVEC LES ÉTATS VOISINS, SYMPTÔMES D'UN TROUBLE IDENTITAIRE NON RÉSOLU	41
1. La Russie	41
a) L'influence russe en Moldavie	41
b) Le spectre d'une adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	43
2. La Roumanie	43
3. L'Ukraine	45
4. La Bulgarie	45
5. La Turquie	46
B) UN DÉSIR D'EUROPE QUI SE FAIT MOINS ARDENT, MALGRÉ LES ACTES CONCRETS DE RAPPROCHEMENT	47
1. L'envie d'Europe, à l'épreuve des résultats	47
a) L'orientation sans équivoque de la coalition au pouvoir...	47
b) ... en décalage par rapport aux doutes de l'opinion publique	49
2. L'outil du Partenariat oriental	50
a) Objectifs	50
b) Financements	51
c) Perspectives	54
d) Réformes à approfondir	56
3. L'accord d'association	57
a) Un texte paraphé au sommet de Vilnius...	57
b) ... qu'il reste à adopter définitivement	58
4. Le changement du régime des visas de tourisme	59
5. Les prêts financiers	60
C. LA LÉGITIMITÉ DE LA FRANCE, APPUYÉE SUR UNE FRANCOPHONIE VIVANTE MAIS MENACÉE	61
1. Relations bilatérales	61
a) Liens politiques	61
b) Liens économiques	62
2) Francophonie et coopération culturelle, scientifique et technique	65
a) Une situation favorable à l'influence française	65
b) L'Alliance française : un établissement d'un dynamisme exemplaire, étranglé par le malthusianisme budgétaire	67
3. Relations interparlementaires entre l'Assemblée nationale et le Parlement moldave	70

a) Présidence de l'Assemblée nationale	70
b) Groupe d'amitié France-Moldavie	70
c) Commission des affaires étrangères	71
d) Assemblées parlementaires internationales	71
e) Missions d'observation électorale	72
f) Coopération interparlementaire	72

ANNEXES	73
ANNEXE 1 : COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	75
ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-MOLDAVIE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	77
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES	79
ANNEXE 4 : BIOGRAPHIES	83

CARTE



INTRODUCTION

Ancienne République de l'Union soviétique, indépendante depuis 1991, la Moldavie est un petit pays enclavé entre l'Ukraine et la Roumanie. Situé aux confins de l'Union européenne, il fait partie des six pays d'Europe orientale et du Caucase Sud ciblés par le Partenariat oriental, instrument de la politique communautaire de voisinage créé en mai 2009.

République parlementaire dirigée depuis 2009 par un Gouvernement pro-européen mais soumise à une grande instabilité institutionnelle, la Moldavie a néanmoins amorcé une restructuration politique et économique spectaculaire. Outre sa volonté d'intégrer à terme l'Union européenne, la Moldavie, pays le plus pauvre d'Europe, souhaite attirer davantage d'investissements étrangers et accélérer son rattrapage économique.

À l'invitation de Mme Corina Fusu, présidente du groupe d'amitié Moldavie-France du Parlement de la République de Moldavie, une délégation du groupe d'amitié France-Moldavie de l'Assemblée nationale s'est rendue à Chişinău, capitale du pays, du 13 au 16 avril 2014.

La délégation était conduite par M. Frédéric Reiss, (UMP, Bas-Rhin), président du groupe d'amitié, accompagné de :

– M^{me} Catherine Quéré (SRC, Charente-Maritime), vice-présidente ;

– M. Thierry Mariani (UMP, Français établis hors de France), secrétaire ;

– M. Denis Jacquat (UMP, Moselle) ;

– M. Jérôme Lambert (RRDP, Charente) ;

– M. Jean-Louis Roumégas (Écolo, Hérault).

Après un tour d'horizon, avec Son Exc. M. Gérard Guillonnet, ambassadeur de France à Chişinău depuis 2010, des problématiques politiques et économiques auxquelles est

actuellement confrontée la Moldavie, la délégation a rencontré successivement les autorités nationales suivantes :

– M. Igor Corman (Parti démocrate de Moldavie), président du Parlement ;

– M. Iurie Leancă (Parti libéral-démocrate de Moldavie), premier ministre ;

– M. Iulian Groza (fonctionnaire), vice-ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne ;

– M^{me} Ana Guțu (Parti libéral-réformateur de Moldavie), députée, présidente de la commission de la politique extérieure et de l'intégration européenne du Parlement ;

– M. Marian Lupu (président du Parti démocrate de Moldavie), député, ancien président du Parlement, ancien Président de la République par intérim ;

– M. Adrian Candu (Parti démocrate de Moldavie), vice-président du Parlement ;

– M. Nicolae Timofti (indépendant), Président de la République.

Au cours de leur séjour, les députés français ont également eu de longs échanges avec M^{me} Corina Fusu (Parti libéral), présidente du groupe d'amitié Moldavie-France du Parlement moldave ainsi que de la section moldave de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

La délégation a aussi été reçue par M. Dorin Chirtoacă (Parti libéral), maire de Chișinău, jumelée avec Grenoble.

Le fait que la plupart de ses interlocuteurs parlassent français couramment a évidemment facilité les discussions et la compréhension des problématiques moldaves.

La mission a en outre comporté plusieurs volets thématiques :

– un volet économique, avec une table ronde organisée par la Chambre de commerce et d'industrie franco-moldave, réunissant une quinzaine de dirigeants d'entreprise français ;

- un volet francophonie, avec la visite de l’Alliance française ;
- un volet culturel, avec la visite :
 - du monastère orthodoxe troglodytique d’Orheiul-Vechi ;
 - du petit musée de Butuceni, consacré à la vie traditionnelle paysanne au XIX^e siècle ;
 - des caves à vin du conglomérat Mileştii Mici, plus grosse réserve viticole du monde ;
 - du musée Roata Vremii, à Chişinău, qui présente certains aspects de l’histoire, de l’art de vivre et de la gastronomie moldaves.

Enfin, compte tenu de l’actualité en Europe orientale, les députés français ont souhaité se rendre à la limite territoriale entre la Transnistrie et le reste de la Moldavie, sur le promontoire du mémorial militaire de Serpeni, face à la ville de Butor.

Car cette mission est intervenue à point nommé, la Moldavie partageant une longue frontière avec l’Ukraine et étant le théâtre, sur son territoire oriental de la Transnistrie, d’un conflit gelé qui présente des similitudes évidentes avec la crise ukrainienne actuelle. Concomitamment à la présence des députés français, trois autres délégations parlementaires étrangères étaient d’ailleurs présentes à Chişinău, conduites respectivement par :

- le président de la Chambre des députés roumaine ;
- le président de la Chambre des députés du Parlement de la République tchèque ;
- la sénateur américain John McCain.

Surtout, pour ce qui concerne la France, la mission du groupe d’amitié France-Moldavie s’est tenue une semaine avant le déplacement à Chişinău du ministre des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, en compagnie de son homologue allemand.



I. LA MOLDAVIE EST UN ÉTAT RÉCENT DANS UNE AIRE RÉGIONALE AGITÉE, ENCORE SOUMIS À UNE GRANDE INSTABILITÉ POLITIQUE ET QUI DEMEURE LE PAYS LE PLUS PAUVRE D'EUROPE

A) LA CONSTRUCTION NATIONALE DE LA MOLDAVIE : UN PROCESSUS HISTORIQUE TOURMENTÉ

1. Du Moyen Âge à la fin de la Première Guerre mondiale

La Moldavie actuelle, issue des multiples recompositions géographiques effectuées au cours de l'histoire, au gré de l'influence de ses puissants voisins, recouvre grossièrement les territoires, d'une part, du Nord de la Bessarabie – le Sud, limitrophe de la mer Noire, faisant partie de l'Ukraine – et, d'autre part, de la Transnistrie.

Dès le Moyen Âge, la Principauté de Moldavie forme un État souverain, des Carpates au Dniestr et à la mer Noire. Mais ses frontières sont disputées par les royaumes de Hongrie et de Pologne au nord et à l'ouest, et régulièrement attaquées par les Tatars au sud et à l'est. Fondée en 1359 par le voïvode Bogdan I^{er}, elle atteint sa puissance et son étendue maximales entre 1457 et 1504, sous le voïvodat d'Étienne III le Grand.

À partir de 1512, pour sauvegarder son autonomie et ses institutions, la principauté paie tribut à l'Empire ottoman, dont elle devient le vassal en 1538, tout en voyant son salut dans la Russie chrétienne.

Pour le prix de son aide diplomatique dans la guerre russo-turque, le traité austro-turc du 4 mai 1775 attribue à l'Autriche une partie de la Moldavie du nord, la Bucovine – aujourd'hui partagée entre l'Ukraine et la Roumanie.

De par le traité de Bucarest de 1812, l'Empire russe annexe la Bessarabie, moitié est du territoire moldave – entre le Prout, affluent du Danube, et le Dniestr –, qu'elle occupait de fait depuis 1806, en lui donnant l'appellation de « Goubemia de Bessarabie ». Après une courte période de libéralisme culturel, l'empire tsariste s'emploie à russifier le système administratif et à intégrer progressivement la région.

À l'issue de la défaite des Russes dans la guerre de Crimée, le traité de Paris de 1856 charge collectivement les sept puissances étrangères signataires du traité de rétrocession du sud de la Bessarabie à la Moldavie de garantir son intégrité territoriale ainsi que celle de la Valachie. La partie occidentale de la Moldavie historique et la Valachie élisent en 1859 un prince-président commun, donnant naissance à la « Petite Roumanie », fondement territorial de l'État roumain moderne : la moitié occidentale de la Moldavie et la Roumanie suivront dès lors une histoire commune.

Le traité de Berlin de 1878 cède cependant le sud de la Bessarabie à l'Empire russe jusqu'en 1918. Profitant alors de la révolution d'Octobre, le Gouvernement de Chișinău proclame la République démocratique moldave, le 24 janvier 1918.

2. La période soviétique

Après deux ans d'indépendance, face au triple danger auquel elle est exposée – l'influence bolchevique, l'expansionnisme ukrainien et l'anarchie domestique –, la jeune République vote son rattachement à sa voisine occidentale le 27 mars 1920, participant à la constitution de la « Grande Roumanie ». Cette période de l'entre-deux-guerres est marquée par un mouvement de développement économique et d'accroissement du niveau de vie de la population.

L'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) crée concomitamment la République autonome socialiste soviétique moldave (RASSM), correspondant à la Transnistrie plus la partie mitoyenne de l'Ukraine. La moitié de la population y est ukrainienne, contre un petit tiers de Moldaves. Le 2 août 1940, aux termes des clauses secrètes du pacte germano-soviétique négocié par Molotov et Ribbentrop en 1939, la Bessarabie est rattachée à la

RASSM, transformée en République soviétique socialiste moldave (RSSM).

Moscou s'efforce d'inventer et de promouvoir l'usage d'une langue « moldave », avec une prononciation distincte du roumain et l'introduction de néologismes pour différencier artificiellement le vocabulaire. Au gré des lubies culturelles du pouvoir central, l'alphabet latin est introduit en 1932, par souci de rapprochement avec la Roumanie, puis banni en 1938, dans le cadre de la politique de « cyrillisation ».

En 1941, au bénéfice de son alliance avec l'Allemagne et du déclenchement des hostilités contre l'URSS, la Roumanie reprend la Bessarabie et s'empare de la Transnistrie. Ces deux territoires reviendront toutefois à l'URSS en 1944, constituant l'une de ses quinze républiques.

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'URSS s'efforce de russifier la République de Moldavie, en déportant des centaines de milliers de ses habitants vers le Kazakhstan ou la Sibérie et en installant à leur place des populations slaves, essentiellement russes et ukrainiennes.

Sur le plan économique, la Bessarabie reste ce qu'elle avait été pour l'Empire russe : un grenier agricole. Cette spécialisation la prive de projets de modernisation significatifs, les industries étant concentrées sur la rive gauche du Dniestr.

3. L'indépendance

C'est pourquoi la République de Moldavie, lorsqu'elle prend son indépendance, le 27 août 1991, devient l'État le plus pauvre d'Europe, moins prospère que la partie de la Moldavie historique rattachée à la Roumanie.

Les premières élections législatives réellement pluralistes, qui se tiennent en 1994, voient la victoire du Parti démocrate agraire de Moldavie (PDAM).

Lors du référendum organisé en 1994 en vue d'intégrer la République de Moldavie au sein de la Roumanie, le « non » l'emporte, sous la pression de la Russie, qui menace d'interrompre

la fourniture de gaz et d'électricité, après avoir suscité des sécessions armées chez les russophones et les Gagaouzes.

L'échec des réformes libérales entreprises par le PDAM provoque une première alternance en 1998, avec l'accession d'une coalition de partis démocratiques qui n'en accélère pas moins le rythme de ces réformes.

Un régime parlementaire est instauré en 2000 : le Président de la République sera dorénavant élu par le Parlement, avec une majorité requise de trois cinquièmes des députés, ce qui conduira à l'instabilité parlementaire de la décennie suivante.

Mais les partis démocratiques déçoivent et le Parti des communistes de la République de Moldavie (PCRM), d'obédience populiste, remporte les deux élections parlementaires suivantes, en 2001 puis en 2005, conduisant son leader M. Vladimir Voronine à la présidence de la République.

La partie orientale de la Moldavie historique est indépendante, sous la forme de la République de Moldavie.

Sa partie occidentale appartient à la Roumanie.

Sa partie septentrionale, la Bucovine, est partagée entre la Roumanie et l'Ukraine.

La région limitrophe de la Mer Noire est également rattachée à l'Ukraine, plus précisément à l'oblast d'Odessa.

B. UN PETIT PAYS ENCLAVÉ, SUJET À L'ÉMIGRATION ET QUI ACCUSE DES RETARDS DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANTS AU REGARD DES STANDARDS EUROPÉENS

L'essentiel des données contenues dans cette sous-partie proviennent du dossier pays du ministère des affaires étrangères.

✓ *Site du ministère des affaires étrangères :*
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/moldavie/>

1. Géographie

Superficie : 33 700 km².

Frontières :

- avec l'Ukraine, 939 kilomètres (au Nord, à l'Est et au Sud) ;
- avec la Roumanie, 681 kilomètres (à l'Ouest).

Capitale : Chişinău (près de 800 000 habitants en 2012).

Villes principales :

- Balti (194 000 habitants en 2012) ;
- Tiraspol (148 000 habitants en 2012, « capitale » de la Transnistrie) ;
- Tighina, ou Bender (100 000 habitants en 2012, seule ville de la rive droite du Dniestr annexée à la Transnistrie).

Langue officielle : roumain, depuis une décision de la Cour constitutionnelle de décembre 2013, qui l'a substitué au moldave (le russe est la « langue officielle » de la région séparatiste de Transnistrie).

Monnaie : le leu (pluriel lei) moldave (1 euro = 18 lei).

Fête nationale : 27 août (jour de l'indépendance, acquise en 1991).

2. Démographie

a) Population

Nombre d'habitants : 3,619 millions (2013) dont :

- Ukrainiens (11 %) ;
- Russes (6 %) ;
- Gagaouzes (4 %) ;
- Roms (3 %) ;
- Bulgares : 1 %.

Densité : 128 hab./km².

Croissance démographique (estimation 2012) : - 1,014 %.

Espérance de vie (2013) : 69,8 ans.

Taux d'alphabétisation (2009) : 99 %.

Indice de développement humain (classement du Programme des Nations unies pour le développement de 2012) : 113^e rang (dernière place des pays européens).

Un faible taux de natalité et un taux de mortalité élevé conduisent à une chute démographique : entre 1997 et 2007, la population moldave a reculé de 2,1 % et l'Organisation des nations unies (ONU) estime qu'elle ne devrait plus être que de 2,8 millions en 2050, soit une baisse d'un cinquième.

b) L'émigration massive et ses conséquences

Depuis l'indépendance, 1 million d'habitants environ, soit près du quart de la population, ont quitté le pays. Même si 2 milliards d'euros sont officiellement rapatriés au pays annuellement – sans compter les flux échappant à toute comptabilité –, ce mouvement provoque un vieillissement général de la population, d'autant que nombre des émigrés, qui ont choisi des pays latins, culturellement proches, sont naturalisés assez rapidement.

Le plus gros flux d'émigration est à destination de la Russie – on parle de 400 000 personnes. Il s'agit essentiellement d'hommes, employés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, qui assurent de relativement bons salaires.

Trois autres pays d'accueil pour les émigrés moldaves sont des États membres de l'Union européenne :

- la France ;
- l'Italie ;
- l'Espagne.

En Italie, les Moldaves forment la plus grosse communauté étrangère, essentiellement constituée de femmes travaillant surtout dans les secteurs de l'entretien et de l'aide à domicile pour les personnes âgées.

Quelque 1 500 médecins et infirmiers moldaves exercent dans les hôpitaux français.

La France est surtout le deuxième pays d'accueil pour les étudiants moldaves, derrière la Roumanie : au moins 1 200 étudiants moldaves sont inscrits dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur de notre pays ; si les binationaux étaient pris en compte, ces effectifs atteindraient sans doute 2 000.

Ce phénomène d'émigration massive a des conséquences dramatiques sur la cohésion sociale du pays :

- il vide le pays de ses forces vives, notamment des jeunes diplômés les plus dynamiques ;
- il déséquilibre des communautés villageoises entières, dans lesquelles seules demeurent les personnes âgées ;
- cas sans doute unique dans le monde, il génère des « orphelins économiques », ces enfants dont les deux parents ont dû s'exiler pour des motifs économiques et qui, faute de grands-parents vivants ou disponibles, sont placés à l'année dans des établissements d'accueil.

La faiblesse des services sociaux étatiques et du maillage en organisations non gouvernementales ne permet pas de répondre aux urgences sociales générées par cette situation.

Dans ce contexte, la délégation du groupe d'amitié a été impressionnée par l'initiative d'une organisation non gouvernementale franco-moldave, Vent d'Est, qui cible ses actions depuis 2006 sur Horodiste. Ce village de 850 habitants situé au Nord-Est de la Moldavie, dans la région rurale de Rezina, souffre de paupérisation et de dépeuplement, comme la plupart des villages moldaves. Les actions de Vent d'Est, agréée association d'accueil dans le cadre du Service volontaire européen (SVE), visent à y recréer une vie villageoise à travers :

- des activités pour les enfants ;
- le parrainage de jeunes défavorisés souhaitant suivre des études supérieures ;
- l'organisation de convois humanitaires ;
- des chantiers solidaires effectués par des volontaires européens accueillis et hébergés par les habitants.



Au plan régional, Vent d'Est organise en outre des actions en faveur de l'hôpital de Rezina ainsi que des cours de français pour les détenus de la prison de Rezina.

Enfin, en 2011, Vent d'Est a acquis l'ancienne école du village et entreprend depuis lors sa rénovation pour transformer le bâtiment en éco-pension, avec une vocation triple :

- mettre sur pied un atelier de transformation de fruits en sirops, confitures et compotes ;

- développer le tourisme solidaire dans le village ;
- proposer un centre de vacances pour des enfants malades et/ou défavorisés.

c) Religion : le poids de l'orthodoxie

La population est presque entièrement orthodoxe mais deux cultes distincts cohabitent :

- l'église orthodoxe de Moldavie, rattachée au patriarcat de Moscou, très majoritaire ;
- la métropole orthodoxe de Bessarabie, rattachée au patriarcat de Bucarest, réactivée en 1992 et reconnue par les autorités depuis 2002.

L'église orthodoxe, sans doute l'institution la plus populaire du pays, joue un rôle sociétal et moral extrêmement puissant. Dans l'ordre protocolaire moldave, le métropolitain de Moldavie a pratiquement le statut de membre du Gouvernement.

En matière de mœurs, l'église se comporte souvent comme un allié objectif des communistes pour critiquer et essayer de contrecarrer l'occidentalisation du mode de vie : des orthodoxes fondamentalistes ont ainsi tenté d'encercler le Parlement lorsque celui-ci débattait d'un projet de loi contre les discriminations envers les femmes.

d) Le trafic d'êtres humains

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Moldavie est un des principaux pays source de la traite des êtres humains, qui aurait fait plus de 3 000 victimes entre 2000 et 2012. Afin de lutter contre ce trafic, les autorités moldaves ont mis en place en 2008, le Plan d'action pour la lutte contre la traite d'êtres humains conçu par la Commission européenne. Elles contribuent aussi au financement de centres d'accueil pour les victimes.

3. Économie

a) Tendances macroéconomiques

Petit pays fertile mais dépourvu de ressources naturelles et peu industrialisé, la Moldavie a pâti de l'effondrement de l'URSS et de la perte d'une grande partie de ses débouchés commerciaux. En dépit des importantes réformes économiques conduites depuis son indépendance, elle reste le pays le plus pauvre d'Europe, 30 % environ de la population vivant encore sous le seuil de pauvreté.

De plus, le conflit gelé de Transnistrie a un coût économique élevé pour le pays, accru par la spécialisation de la région dans le secteur secondaire – elle concentre 40 % de la production industrielle nationale et 80 % de la production électrique.

La part du secteur agricole dans la production nationale a chuté de 33 à 12 % entre 1995 et 2011. Le monde rural est visiblement passé d'une agriculture intensive – avec une spécialisation absolue dans certaines productions, notamment le vin et le maïs – à une agriculture de subsistance, les membres de la délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale ont pu le constater *de visu*.

Quant aux services, ils représentent aujourd'hui les trois quarts du PIB. Le pays est paradoxalement très avancé en matière de nouvelles technologies de l'information et des télécommunications : alors que la plupart des villages n'ont pas l'eau courante et que chaque maison est alimentée par un puits, La Moldavie figure dans le top 10 mondial en matière de débit Internet, avec un déploiement impressionnant de la fibre optique – nettement plus avancé qu'en France –, y compris à la campagne. Et, outre les réseaux, le système universitaire moldave produit des ingénieurs de très haut niveau – ainsi que des hackers parmi les plus performants du monde...

L'économie moldave est surtout très dépendante des transferts monétaires des travailleurs migrants, dont la valeur est estimée à environ un quart du PIB du pays.

La Moldavie a énormément souffert de la crise financière et économique de la période 2008-2009 – 6,5 % de perte de croissance en 2009 –, sous l'effet de la baisse des transferts des travailleurs migrants, de la réduction des investissements étrangers et du

resserrement des échanges commerciaux avec ses principaux clients.

L'année 2010 a marqué un début de sortie de crise, avec une croissance annuelle excédant 6 % en 2010 et 2011. Mais l'économie moldave a de nouveau été affectée par la crise de 2012 dans l'Union européenne ainsi que par la sécheresse estivale exceptionnelle cette année-là. Un nouveau rebond spectaculaire a été enregistré en 2013, avec près de 9 % de croissance du PIB, taux nettement supérieur à celui des autres pays de l'Europe orientale, à commencer par la Russie. En 2014, la croissance pourrait se maintenir à un rythme élevé, autour de 6 %, alors que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale anticipent moins de 2 % pour la Russie.

L'essentiel de la population ne ressent cependant pas de progression significative de son niveau de vie ; une minorité se taille la part du lion de la croissance tandis que la grande masse des travailleurs et des retraités souffrent de prix à la consommation élevés au regard du niveau des salaires et des pensions.

Fortement soutenue par les institutions financières internationales, la Moldavie a entrepris de nombreuses réformes structurelles pour renforcer la stabilité du secteur financier, diversifier la structure des exportations et soutenir le développement des investissements étrangers.

b) Données chiffrées

PIB (2011 et 2012) : environ 7 milliards de dollars.

PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (2012) : 3 424 dollars.

Taux de croissance (2012) : - 0,8 % (+ 7,1 % en 2010 ; + 6,7 % en 2011).

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (2011) :

- agriculture (12 %) ;
- industrie (17 %) ;
- services (59 %).

Index de compétitivité (Forum économique mondial) : 89^e rang (recul de 2 places).

Taux de chômage (2012) : 6,9 % (près du quart de la population moldave en âge de travailler serait employée à l'étranger).

Taux d'inflation (2012) : 4,1 % (7,8 % en 2011).

Solde budgétaire : (2012) : - 2,1 % du PIB (- 2,5 % en 2010 ; - 2,4 % en 2011)

Compte courant : - 9,5 % du PIB en 2012.

c) Échanges commerciaux

Principaux clients (2011) :

– Union européenne (49,2 %) :

- dont Roumanie (16,9 %) ;
- dont Italie (9,7 %) ;

– Communauté des États indépendants (CEI) (41,4 %) :

- dont Russie (28,2 %).

Principaux fournisseurs (2011) :

– Russie (15,9 %) ;

– Ukraine (13 %) ;

– Roumanie (11,1 %).

Exportations de la France vers la Moldavie : 45 millions d'euros (estimation 2012).

Importations françaises depuis la Moldavie : 30 millions d'euros (estimation 2012).

L'Union européenne est devenue depuis peu le premier partenaire commercial de Moldavie, avec 54 % du commerce extérieur local total, suivie de l'Ukraine, avec 15 %, et de la Russie,

avec 12 %. Les flux commerciaux avec la Moldavie ne représentent cependant que 0,1 % du commerce extérieur européen total.

Les exportations européennes vers la Moldavie – 2 milliards d’euros en 2012 – sont dominées par les produits de l’industrie mécanique, les équipements de transport, les produits chimiques, les carburants, les produits agricoles et miniers.

Les importations européennes en provenance de la Moldavie - 940 millions d’euros en 2012 – consistent principalement en produits des industries agroalimentaire et mécanique, articles d’habillement et textiles.

Plus de la moitié de l’investissement direct étranger (IDE) provient des États membres de l’Union européenne et plus de 10 % des États membres de la CEI.

d) La corruption, ennemie de la démocratie et amie de la pauvreté

Comme dans la plupart des autres États issus de l’ex-URSS, l’organisation économique de la Moldavie est polluée par une corruption qui affecte grandement la vie quotidienne des ménages et des entrepreneurs. Le phénomène a pris de l’ampleur avec la privatisation illégale des biens publics – entreprises d’État, écoles, aéroport de Chişinău, siège de la banque d’État, etc.

Loin de nier ou de minimiser le problème, toutes les autorités avec lesquelles la délégation française s’est entretenue ont évoqué ce sujet de façon ouverte, ce qui laisse penser que le pays est vraiment engagé dans le combat contre la corruption. M^{me} Corina Fusu, présidente du groupe d’amitié Moldavie-France du Parlement moldave, en particulier, s’est montrée très transparente et déterminée à agir en vue de l’éliminer, sous toutes ses formes. M. Iulian Groza, vice-ministre des affaires étrangères, a pour sa part très justement déclaré que « *la corruption est l’ennemie de la démocratie et l’amie de la pauvreté* ».

Un magistrat – le premier fonctionnaire de l’histoire de la jeune République à connaître ce sort – vient du reste d’être emprisonné pour ce motif ; ce cas en préfigure certainement d’autres. En dépit des efforts concrets des autorités moldaves, le système judiciaire sera cependant difficile à réformer car la

corporation est fermée, riche et puissante, notamment du côté du parquet.

Ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature et ancien juge à la Cour supérieure de justice, le Président de la République a consacré une longue partie de son propos devant les députés français à décrire les réformes qu'il convient de mener pour lutter contre ce fléau, en respectant des principes de bon sens indispensables à la bonne marche de la justice dans un État de droit :

- sélection des juges sur le seul critère de la compétence juridique et non en fonction des affiliations politiques ;

- garantie de l'indépendance du parquet par rapport au pouvoir exécutif.

Dans le même esprit, il a expliqué que la police est engagée dans un processus visant à mieux choisir et former ses cadres.

C. UNE SITUATION INSTITUTIONNELLE ET TERRITORIALE DÉLICATE, AUX MARCHES DE L'« EMPIRE » RUSSE

1. L'instabilité du régime institutionnel

a) Un mode d'élection du Président de la République qui favorise l'instabilité

Le Parlement moldave est monocaméral. Les députés sont élus pour quatre ans au scrutin proportionnel direct, le pays constituant une circonscription unique. Ce système éloigne les députés des électeurs mais, dans un pays miné par la corruption, il présente l'intérêt, par rapport à un découpage par circonscriptions territoriales, d'éviter le clientélisme et l'achat de voix.

Les députés élisent le Président de la République selon les règles suivantes :

– le candidat arrivé en tête est déclaré élu s’il a recueilli le vote de trois cinquièmes des députés, soit 61 des 101 sièges ;

– si aucun candidat n’a obtenu le nombre exigé de voix, il est procédé à un deuxième tour de scrutin entre les deux premiers candidats ;

– si aucun candidat n’atteint le seuil requis au deuxième tour, un nouveau vote est organisé ;

– si le résultat est le même au terme de cet ultime scrutin, le Président de la République en exercice dissout le Parlement et fixe la date du renouvellement général.

✓ *Site du Parlement de la République de Moldavie :*
<http://www.parlament.md/Home/tabid/37/language/fr-FR/Default.aspx>

Ce système favorise évidemment l’instabilité, surtout avec un scrutin proportionnel, qui rend pratiquement impossible l’émergence d’un parti majoritaire et nécessite la construction de coalitions. C’est pourquoi la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l’Europe¹ a demandé à la Moldavie d’amender l’article 78 de sa Constitution.

b) Les élections de 2009-2010

Le mode de scrutin proportionnel tend en outre à entraîner une fragmentation de la représentation parlementaire : le PCRM, depuis l’indépendance, a toujours remporté une majorité relative, insuffisante pour gouverner et surtout pour désigner le Président de la République, mais souvent suffisante pour bloquer les institutions.

Les dernières élections législatives ont eu lieu en novembre 2010. Les électeurs moldaves se rendaient alors aux urnes pour la troisième fois depuis avril 2009 en vue de pourvoir les 101 sièges du Parlement.

En effet, les élections d’avril 2009, remportées par le Parti communiste avec près de 50 % des voix et 60 sièges, avaient été

¹ *Ou Commission de Venise.*

dénoncées par l'opposition et suivies de l'invasion, du pillage et de l'incendie du Parlement lors de violentes manifestations.

Le bâtiment du Parlement a été construit entre 1973 et 1976, sur le modèle de celui du comité central du Parti communiste de Moscou, pour accueillir le siège local du Parti communiste.

Il a été affecté au pouvoir législatif dès la proclamation de l'indépendance, en 1991.

Des travaux de rénovation, entamés en 2009, ne sont toujours pas achevés, une enveloppe de près de 10 millions d'euros restant à trouver. En attendant, une partie des bureaux des députés et des services administratifs sont dispatchés dans les administrations gouvernementales.

Dissous une première fois en juin 2009, le Parlement était reconstitué le mois suivant à l'issue d'élections remportées par l'opposition, avec 53 mandats contre 48 aux communistes. Mais le blocage de l'élection du Président de la République et l'échec, pour cause de participation insuffisante, du référendum visant à élire le Président au suffrage universel – 29,05 %, sous le plancher du tiers des inscrits requis par la Constitution –, conduisaient à une nouvelle dissolution, le 5 septembre 2010. Entre-temps, M. Mihai Ghimpu, président du Parlement, était chargé de l'intérim à la tête de l'État et nommait comme premier ministre M. Vlad Filat, président du Parti libéral-démocrate, composante majoritaire de la coalition pro-européenne.

Les élections législatives du 28 novembre 2010 étaient remportées par l'alliance dirigée par M. Marian Lupu, avec une majorité renforcée : 59 sièges contre 53 précédemment. Celle-ci restait néanmoins en-deçà des 61 sièges nécessaires pour parvenir à un accord sur la désignation d'un Président de la République. M. Lupu, élu président du Parlement, fut alors chargé, comme son prédécesseur, d'exercer également, par intérim, les fonctions de Président de la République.

c) La coalition pro-européenne au pouvoir

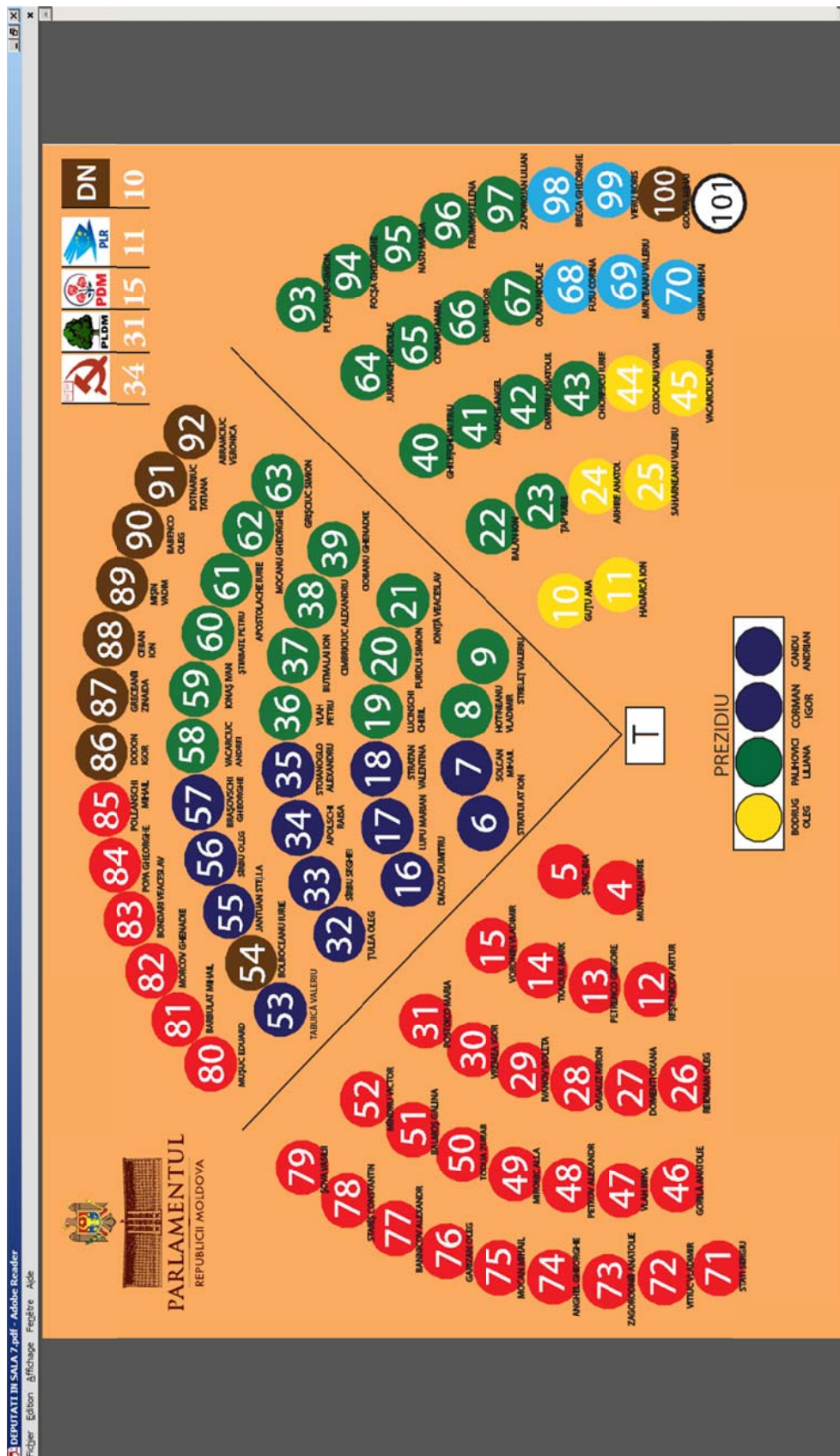
Après trois ans de vacance de la Présidence de la République, une coalition hétéroclite, l'Alliance pour l'intégration européenne (AIE), parvint finalement, le 16 mars 2012, à faire élire à la présidence de la République M. Nicolae Timofti, une personnalité indépendante, issue de la société civile, magistrat et ancien président du Conseil supérieur de la magistrature. Cette coalition, à tonalité de centre-droit, réunissait libéraux, conservateurs et socialistes, c'est-à-dire les partis pro-européens représentés au Parlement.

Sous la houlette de la coalition, dont l'objectif central était de réformer le pays pour favoriser le climat des affaires en vue, à terme, d'intégrer l'Union européenne, une vaste modernisation des institutions fut engagée.

Si la situation intérieure moldave est aujourd'hui apaisée, elle reste assez incertaine, le PCRM étant toujours susceptible de servir de point d'appui à des entreprises de déstabilisation extérieure, même s'il ne s'aligne pas systématiquement sur les positions de la Russie – au point que celle-ci a suscité, en 1997, la création du Parti des socialistes de la République de Moldavie (PSRM), non représenté au Parlement.

Cet engagement commun des partis de la coalition gouvernementale en faveur de l'intégration européenne n'a toutefois pas suffi pour amortir les divergences d'intérêt et les rivalités personnelles en son sein. Une crise politique amorcée début 2012, sur fond de soupçons de corruption, s'est ainsi soldée par la démission du Gouvernement en mars 2013 et la nomination comme premier ministre de M. Iurie Leancă, membre du Parti libéral-démocrate de Moldavie, à l'instar de son prédécesseur.

Un an plus tard, l'essentiel semble bien que la dissolution du Parlement, qui aurait été ressentie comme une nouvelle manifestation de l'instabilité traditionnelle des institutions moldaves, ait été évitée. Il reste que la coordination interministérielle est restée aussi faible sous la direction de M. Leancă qu'elle l'était sous celle de M. Filat.



Membres de la « Coalition pour un Gouvernement pro-européen », formée le 30 mai 2013 :

– Parti libéral-démocrate de Moldavie (PLDM, démocrate-chrétien, affilié au PPE², 31 députés) ;

– Parti démocrate de Moldavie (PDM, social-démocrate, affilié au PSE³, 16 députés) ;

– Parti libéral-réformateur de Moldavie (PCRMLRM, scission du Parti libéral, libéral-conservateur, sans affiliation à un parti européen, 7 députés).

Opposition pro-européenne : Parti libéral (PL, membre de la coalition précédente, l'« Alliance pour l'intégration européenne », libéral-conservateur, affilié à l'ALDE⁴, 5 députés).

Opposition populiste : Parti des communistes de la République de Moldavie (PCDM, communiste, affilié au PGE⁵, 34 députés).

Indépendants : 8 députés.

En outre, au cours de cette période, plusieurs décisions ont pu décevoir et inquiéter, comme la suspension par la Cour constitutionnelle de certaines décisions de la banque centrale ou encore la concession de l'aéroport de Chişinău dans des conditions peu transparentes.

Toutefois, à l'approche du sommet du Partenariat oriental à Vilnius, les 28 et 29 novembre 2013, le Gouvernement s'est efforcé d'envoyer des signaux positifs :

– vote d'une loi relative à la corruption dans le secteur public ;

– dépôt d'un projet de loi visant à poursuivre la réforme de la justice ;

² *Parti populaire européen.*

³ *Parti socialiste européen.*

⁴ *Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe.*

⁵ *Parti de la gauche européenne.*

– annonce d'un programme de privatisations transparent.

Il est à noter, en outre, que la Moldavie s'impose comme le seul pays du Partenariat oriental qui soit dirigé par un Gouvernement de coalition, système préférable à la verticale du pouvoir qui caractérise l'Arménie, l'Azerbaïdjan ou la Biélorussie.

d) Vers une nouvelle alternance ?

Le résultat des élections législatives, programmées pour le 30 novembre 2014, est très incertain, pour au moins quatre raisons.

Premièrement, le paysage électoral est éclaté entre un nombre important de partis suffisamment influents pour empêcher qu'une majorité absolue ne se dégage des urnes, surtout dans un système proportionnel. Dans ce contexte, les coalitions peuvent être mouvantes.

Deuxièmement, la paupérisation d'une partie importante de la population, victime des réformes économiques, notamment en milieu rural, l'incitera sans doute à vouloir sanctionner le camp pro-européen.

Troisièmement, l'immense majorité des émigrés économiques sont exclus du processus électoral. En effet, même si des bureaux de vote sont ouverts dans quelques capitales, ils ne peuvent accueillir que quelques milliers d'électeurs, parmi ceux qui vivent et travaillent au plus près, sur près d'un million d'expatriés. Or cette population est plus jeune, mieux formée, plus ouverte sur le monde et majoritairement roumanophone, donc sans doute plus encline à voter pour les partis pro-européens.

Quatrièmement, le seuil de représentation des listes politiques aux élections législatives a été porté de 4 à 6 %, ce qui pourrait bloquer l'accès de certains partis au Parlement, notamment du jeune Parti libéral-réformateur de Moldavie, troisième composante de la Coalition pour un Gouvernement pro-européen, aux affaires depuis un an.

En tout état de cause, le résultat et le comportement du PCRM seront déterminants. Si le nombre de députés qu'ils emportent empêche la reconduction de la coalition sortante, ils pourront jouer le rôle d'arbitre et, pourquoi pas, proposer à un ou deux partenaires

un nouveau contrat majoritaire. À moins que la situation ne reste figée, ce qui rendrait alors de nouveau le pays difficilement gouvernable.

Dans ce contexte incertain et eu égard au fait qu'ils constituent la première fraction parlementaire, la délégation du groupe d'amitié France-Moldavie de l'Assemblée nationale aurait vivement souhaité avoir des échanges de vues avec des députés communistes. Malheureusement, ceux-ci pratiquant le boycott systématique des activités parlementaires, aucun d'entre eux n'a participé aux réunions organisées avec les députés français, alors que, semble-t-il, ils y avaient été invités par M^{me} Fusu, présidente du groupe d'amitié Moldavie-France, et M^{me} Guțu, présidente de la commission de la politique extérieure et de l'intégration européenne.

2. À l'Est du territoire moldave, la sécession de fait de la Transnistrie

a) Un conflit gelé

La Transnistrie est une région de la République de Moldavie située sur la rive gauche du Dniestr, constituée d'une étroite bande d'une longueur de 230 kilomètres et d'une superficie de 4 163 kilomètres carrés, soit 8 % du territoire moldave total, enclavée entre le reste de la Moldavie et l'Ukraine.

Sa population – 550 000 habitants – est composée de Moldaves, de Russes et d'Ukrainiens pour trois petits tiers, plus un petit pourcentage de Polonais et de Bulgares. Sur le plan linguistique, la majorité de ses habitants sont slavophones – russophones ou ukrainophones.

En 1990, le rapprochement de la Moldavie avec la Roumanie, qui est allée jusqu'à l'évocation d'une fusion entre les deux États, a entraîné la sécession de cette région, qui a proclamé son indépendance par référendum en 1991, avec un score de 97 %. S'en est suivi, en 1992, un conflit bref mais violent – qui s'est soldé par plusieurs centaines de morts – entre les forces armées moldaves et la population transnistrienne, soutenue par la XIV^e armée russe, officiellement venue s'interposer.

Depuis 1992, la région est dirigée par des autorités de fait et se donne toutes les apparences d'un État constitué, auto-baptisé « République moldave du Dniestr », mais dont l'indépendance n'est reconnue par aucun pays – pas même par la Fédération de Russie.

Elle s'est notamment dotée :

- d'une capitale, Tiraspol ;
- d'un parlement, dit « Soviet suprême » ;
- d'un drapeau, orné de la faucille et du marteau ;

Ce régime de type soviétique, qui frappe sa propre monnaie – le rouble transnistrien –, survit uniquement grâce au soutien financier russe.

Les forces russes sont toujours présentes, contre la volonté des autorités moldaves, avec environ 1 500 hommes de la XIV^e armée – mais pas d'armement lourd –, intervenant en tant que forces de maintien de la paix et pour garder un dépôt militaire où sont entreposées 20 000 tonnes de munitions soviétiques, en grande partie obsolètes.

Cette région constitue le point de transit de divers trafics : drogues, armes, êtres humains. Zone de privilège économique sous l'URSS, elle concentre aujourd'hui plus de 40 % de l'industrie moldave – acier, ciment, textile, alcool –, ainsi que la plus grosse centrale électrique de la région. Cette situation spécifique a attiré les oligarques russes et ukrainiens, qui ont pris le contrôle des plus grandes entreprises.

En 2005, l'Union européenne a mis sur pied une mission d'assistance au contrôle de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM⁶), avec le soutien des deux pays.

La Transnistrie a été dirigée pendant près de vingt ans par M. Igor Smirnov, homme lige de Moscou. Les élections « présidentielles » qui se sont tenues en Transnistrie en décembre 2011 ont porté au pouvoir l'ancien « président du Parlement », M. Evgueni Chevtchouk. Sa dernière rencontre avec le Premier

⁶ Pour *European Union Border Assistance Mission to Moldavia and Ukraine*.

ministre moldave, en septembre 2013, s'est déroulée dans une atmosphère constructive.

b) Les négociations « 5+2 »

L'accord de cessez-le-feu de 1992 prévoyait le déploiement d'une force de maintien de la paix composée de troupes russes, moldaves et transnistriennes et la stricte neutralité de la XIV^e armée russe. Des négociations en vue du règlement du conflit ont eu lieu sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sous un format dit « 5+2 » :

- les deux protagonistes ;
- trois médiateurs :
 - la Russie ;
 - l'Ukraine ;
 - l'OSCE.

Deux observateurs ont aussi été nommés en 2005 :

- l'Union européenne ;
- les États-Unis.

À la faveur, d'une part, d'une attitude plus conciliante de Moscou, et d'autre part, du remplacement de M. Smirnov par M. Chevtchouk à la tête de la région séparatiste, les discussions, suspendues en 2006, ont repris, en novembre 2011, à un rythme bimensuel.

M. Chevtchouk a en effet besoin de solidifier son assise politique en obtenant rapidement des progrès tangibles dans la vie quotidienne des Transnistriens, très durement touchés par la crise économique. C'est ce qui explique le rapprochement relatif qu'il a entamé avec Chişinău, avec pour objectif d'améliorer les échanges humains et économiques entre les deux rives du Dniestr.

c) Des résultats encourageants

Un calendrier de négociations a pu être établi, portant sur trois « corbeilles » :

- aspects socio-économiques ;

- questions juridiques, humanitaires et de droits de l’homme ;
- règlement politique et aspects de sécurité.

Des résultats significatifs ont été obtenus :

- rétablissement du trafic ferroviaire de passagers passant par la Transnistrie ;
- présence de douaniers moldaves à deux points de contrôle en Transnistrie ;
- facilitation de la circulation des personnes entre les deux rives ;
- facilitation des télécommunications ;
- diffusion de chaînes de télévision moldaves et transnistriennes sur les deux rives ;
- renforcement du dialogue sur les droits de l’homme ;
- création d’un forum de dialogue avec les représentants de la société civile et des médias des deux rives ;
- fonctionnement des écoles en alphabet latin en Transnistrie ;
- reconnaissance des diplômes ;
- liberté de mouvement, avec la réouverture du pont de Gura Biculi aux véhicules motorisés.

Afin d’encourager le dialogue, l’Union européenne a levé, en 2012, la plupart des sanctions mises en place depuis 2003 à l’encontre des personnalités transnistriennes, notamment en matière de liberté de circulation, tout en renforçant sa supervision sur la réalité des engagements pris par les autorités *de facto* de la Transnistrie.

Le rapprochement continu avec l’Union européenne pourrait en outre inciter les milieux économiques transnistriens à faire pression pour une « réintégration » en Moldavie.

Enfin, le règlement de la question gagaouze pourrait servir d'exemple en cas de « réintégration », en particulier sur les questions linguistiques – la Gagaouzie a obtenu un statut d'autonomie au sein de la Moldavie, en 2005, et est alors revenue sur sa déclaration d'indépendance, après cinq ans de conflit.

d) Les obstacles de fond demeurent

Cependant, malgré ces évolutions positives, le problème du règlement politique du conflit reste entier : la question principale, relative au statut du territoire séparatiste, n'a pour l'heure pas été abordée et les nouvelles autorités de Tiraspol maintiennent leur objectif d'une indépendance complète.

La Russie dispose également de moyens de pression qui lui permettent de peser dans la résolution du conflit :

- présence militaire ;
- soutien économique considérable ;
- liens avec les élites locales ;
- influence dans l'opinion publique.

Si aucune échauffourée n'a été à déplorer depuis une vingtaine d'années, la situation reste tendue, au point que les membres du Gouvernement et les parlementaires moldaves sont *personæ non gratae* en Transnistrie : s'ils voyagent de l'autre côté du Dniestr, ils s'exposent à une arrestation, en vertu de leur inscription sur une « liste noire » – alors que les citoyens lambda peuvent passer la « frontière » sans trop de difficultés.

Les membres du groupe d'amitié français avaient formulé le souhait d'effectuer un déplacement à la limite territoriale entre la Transnistrie et le reste de la Moldavie. Les autorités moldaves les ont donc conduits sur le promontoire du mémorial militaire de Serpeni, qui offre une vue plongeante sur la ville transnistrienne de Butor tout en se situant à une distance respectable de la limite territoriale, ce qui a permis d'éviter tout problème avec les « gardes-frontière » de la rive gauche.

e) La crispation russe récente dans la région

Le 15 novembre 2013, le Président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, appelait la Moldavie à poursuivre ses efforts constructifs pour obtenir un accord de réunification du pays, fondée sur l'élaboration d'un statut spécial pour la Transnistrie.

Toutes les conditions sont malheureusement réunies aujourd'hui pour que l'équilibre instable de la Transnistrie soit remis en question par les troubles en Ukraine, compte tenu des similitudes frappantes entre la Transnistrie, d'une part, la Crimée et l'Est de l'Ukraine, d'autre part :

- présence de minorités russophones et russophiles, voire de nationalité russe, à l'Est des deux pays ;

- longueur de leur frontière commune ;

- importance de leurs échanges commerciaux avec la Russie, en particulier leur dépendance aux ressources énergétiques ;

- histoires parallèles d'anciennes républiques soviétiques qui n'ont pas été exemptes de déplacements de population forcés et restent constituées d'un patchwork de nationalités ;

- volonté des autorités politiques d'entrer dans une communauté de destin avec l'Union européenne.

Dès lors, la logique qui a conduit la Russie à tendre ses relations avec l'Ukraine et à susciter une déstabilisation dans ses zones qui lui sont favorables, risque de l'entraîner à se comporter de façon similaire vis-à-vis de la Transnistrie.

Le 18 mars 2014, le président du « Parlement » de la région séparatiste, M. Mikhail Burla, a ainsi demandé au président de la Douma russe d'entamer des démarches en vue du rattachement de la Transnistrie à la Fédération de Russie, laissant craindre un scénario à la criméenne. Autre posture, le 16 avril, le « président » Chevtchouk, a appelé l'Union européenne à reconnaître la Transnistrie, seule moyen de « *créer une zone de stabilité dans la région* », selon lui.

Quant au vice-premier ministre russe, M. Dmitri Rogozine, il a averti que la Moldavie pourrait perdre définitivement la Transnistrie si elle continuait de s'engager dans la voie de l'intégration européenne. Le Président Vladimir Poutine est intervenu en personne, le 16 avril 2014, lors de sa séance annuelle de questions-réponses avec la population, pour demander la levée immédiate des blocus moldave et ukrainien contre la Transnistrie.

Le 18 mars 2014, le Président Timofiti a fait part de sa préoccupation, sans toutefois se montrer trop alarmant, avec le souci manifeste de ne pas envenimer la situation par des déclarations risquant de heurter la susceptibilité russe.

Il n'en a pas moins été contraint, le 7 avril, à placer l'armée en état d'alerte. Le ministre de la défense, M. Valeriu Toenco, a expliqué que « *des provocations sont possibles et [que] l'armée nationale doit y être prête* ». Allant dans le même sens, M. Lupu, face aux députés français, a formulé le constat que « *les événements régionaux affectent la Moldavie indirectement mais, qui sait, elle pourrait à l'avenir l'affecter directement* ».

D'un autre côté, il ne faut pas négliger l'influence négative de l'agressivité de la Russie sur la perception qu'en ont ses alliés de l'Union douanière. Le Président biélorusse, M. Alexandre Loukachenko, a ainsi considéré publiquement que l'annexion de la Crimée constituait un « *précédent regrettable* ». Le premier ministre russe, M. Dmitri Medvedev, a d'ailleurs rencontré ses homologues biélorusse et kazakh, le 14 avril, pour les rassurer quant aux intentions de son pays. Pour la Russie, le risque est que ses partenaires privilégiés arrêtent leur processus de rapprochement au stade de l'Union douanière et refusent de s'engager sur la voie d'une union économique et monétaire voire politique.

Du côté européen, quelques semaines avant la tenue des élections au Parlement européen, les partis politiques européens prennent évidemment position en faveur d'un rapprochement avec la Moldavie.

Le candidat du PPE à la présidence de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, a appelé l'Union européenne à protéger la Moldavie en consolidant les liens bilatéraux pour

dissuader la Russie d'intervenir dans le processus politique interne de son voisin.

Quant à M. Hannes Swoboda, président du groupe Socialistes & Démocrates au Parlement européen, il a souligné l'inquiétude que fait peser le manque de clarté des autorités et entreprises russes envers la population et le Gouvernement moldaves, tout en saluant l'attitude tempérée de celui-ci, qui contribue grandement à maintenir la stabilité et la sécurité dans la région.

II. AFIN DE PRESERVER L'ATTRAIT DU PEUPLE MOLDAVE POUR L'EUROPE, LA FRANCE DOIT DÉVELOPPER SA COOPÉRATION, EN S'APPUYANT SUR LA FRANCOPHONIE

A) LES RAPPORTS AVEC LES ÉTATS VOISINS, SYMPTÔMES D'UN TROUBLE IDENTITAIRE NON RÉSOLU

1. La Russie

a) L'influence russe en Moldavie

La minorité russe représente 6 % de la population et la communauté russophone de 22 à 30 %, selon les sources. Du fait de son histoire ancienne et récente, de larges pans de la société moldave, surtout parmi les personnes âgées, se sentent donc culturellement et psychologiquement proches de la Russie, pays de loin le plus populaire dans l'opinion publique.

Si le roumain est en théorie la seule langue officielle, consacrée par la Constitution, le russe fait office de seconde langue nationale, d'autant qu'il est privilégié par toutes les minorités nationales, qu'il s'agisse des Russes, des Ukrainiens, des Gagaouzes ou des Bulgares.

Son statut administratif reste flou. Le maire de Chişinău, M. Dorin Chirtoacă, a ainsi expliqué à la délégation française que l'essentiel de la documentation officielle n'était disponible qu'en roumain mais que, si un citoyen interrogeait ses services en russe, même par écrit, il lui était répondu dans cette langue. Autre spécificité, les projets de loi et le compte rendu des débats parlementaires sont rédigés dans les deux langues. De même, alors que le roumain est en principe la seule langue de l'enseignement général, localement et d'un établissement à l'autre, il arrive que les cours soient dispensés en russe.

La télévision russe est la plus regardée et la presse écrite russe détient le monopole de diffusion parmi le lectorat âgé, qui ne sait pas lire le roumain en caractères romains – dans la mesure où il était naguère enseigné en caractères cyrilliques, sous l'appellation « moldave ». Les médias russes constituent donc un relais d'influence puissant en faveur des intérêts géopolitiques du grand voisin oriental. M. Vladimir Poutine est la personnalité politique la plus populaire.

Il n'en demeure pas moins que les rapports officiels avec la Russie sont médiocres, notamment en ce qui concerne les conditions d'approvisionnement énergétique et le conflit gelé de Transnistrie.

Dans le domaine énergétique, la Russie contrôle, à travers Gazprom, l'opérateur national Moldaviegaz. La dette gazière représente plus de 4 milliards de dollars, dont l'essentiel du fait de la Transnistrie. Le contrat d'approvisionnement en gaz échu en 2011 a été prolongé jusqu'à fin 2014, sans modification du mode de calcul.

Pour échapper à une dépendance énergétique entretenue par une organisation économique énergophage, M. Leancă a évoqué la piste des ressources renouvelables, notamment de la biomasse. L'isolation des logements doit aussi être améliorée, afin que les ménages puissent réduire leur consommation de gaz.

Les exportations de vin moldave vers la Russie pèsent par ailleurs de manière importante dans la balance commerciale et la Russie en use régulièrement comme d'un moyen de pression : elle a ainsi prononcé, en septembre 2013, un embargo sur les importations de vins et spiritueux moldaves.

Le 18 avril 2014, la Russie a également décrété l'interdiction totale d'importation du porc moldave, les autorités vétérinaires russes suspectant un transit de marchandises provenant de l'Union européenne et transformés illicitement en produits moldaves.

Les autorités moldaves, quoique clairement pro-européennes, s'efforcent, par réalisme, de maintenir des relations aussi bonnes que possible avec leur puissant voisin. Le président du Parlement, M. Igor Corman, a ainsi souligné, devant les députés français, la

nécessité de maintenir une position calme et constructive, en continuant à faire fonctionner le canal de communication avec la Fédération de Russie.

b) Le spectre d'une adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Les États-Unis manifestent un certain intérêt pour la Moldavie : le secrétaire d'État américain, M. John Kerry, a ainsi annulé une visite à Kiev pour une réunion interministérielle de l'OSCE, préférant se rendre à Chișinău pour y rencontrer le Président et le premier ministre de la République de Moldavie.

Au sein de la coalition, les libéraux-réformateurs poussent pour l'adhésion de la Moldavie à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – tout comme les libéraux, qui, rappelons-le, siègent désormais dans l'opposition. Les conservateurs du Parti libéral-démocrate de Moldavie se montrent plus hésitants face à cette option qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

Quant aux sociaux-démocrates du Parti démocrate de Moldavie, ils la jugent dangereuse et inutile. Ils préconisent même que leur pays adopte une position définitive de neutralité, ce qu'ils considèrent comme « *le prix à payer à la Fédération de Russie pour lui faire accepter l'ouverture d'un processus d'adhésion à l'Union européenne* », selon les termes employés par leur président, M. Lupu, lors de la réunion entre les députés français et la commission de la politique extérieure et de l'intégration européenne du Parlement moldave. Le dialogue diplomatique apparaît en tout état de cause comme la seule option possible pour la Moldavie, pays peu peuplé, pauvre et considéré par la Russie comme faisant partie de sa zone d'influence exclusive.

Quoi qu'il en soit, selon un sondage de 2012, seuls 22 % des Moldaves approuveraient une adhésion de leur pays à l'OTAN.

2. La Roumanie

La proximité géographique, historique, linguistique et culturelle explique les relations privilégiées entre la Roumanie et la Moldavie, qui ont pu entretenir un malentendu, notamment avec la

région de Transnistrie, sur la détermination de la Moldavie à intégrer la Roumanie au moment de l'indépendance.

Cette ambiguïté a été alimentée, depuis 1991, par l'octroi d'un passeport roumain à plus de 350 000 Moldaves – la Roumanie s'est en effet engagée à naturaliser toute personne susceptible de prouver que ses parents ou grands-parents étaient citoyens roumains avant 1940 – ainsi que par les propositions régulières d'unification du Président roumain, M. Traian Băsescu.

Les relations politiques bilatérales se sont renforcées avec l'accession au pouvoir, en 2009, de la coalition parlementaire moldave pro-européenne. La Roumanie est alors devenue le principal promoteur de la Moldavie auprès des institutions européennes, en soutenant sa volonté de se rapprocher de l'Union européenne, dans une optique d'adhésion.

La plupart des partis politiques roumains se déclarent favorables à une unification avec la Moldavie à tout moment, dès lors que la République de Moldavie en prendrait l'initiative. Mais cette hypothèque ne semble pas devoir être levée, compte tenu de l'hémorragie continue de population roumanophone, notamment vers la Roumanie et l'Italie, et surtout du principe de réalité : cette évolution serait inacceptable pour la Russie.

Il n'y a aucune nuance linguistique d'une région à l'autre de la Moldavie et même entre la Roumanie et la Moldavie. C'est pourquoi nombre de Moldaves, dans le camp pro-européen, affirment qu'ils parlent le roumain et non le moldave, même si la Constitution établit que celui-ci est la langue officielle du pays.

Les relations avec la Roumanie – stigmatisée, durant l'ère soviétique, comme annexionniste voire fasciste – sont aujourd'hui normalisées. Le ministère des affaires étrangères roumain agit à l'international pour promouvoir l'image de la Moldavie en Europe, souvent en lien avec la Pologne et la France.

Cet intérêt de la Roumanie et de la Russie pour la Moldavie, jeune République pluriethnique, entretient un trouble identitaire parmi sa population.

3. L'Ukraine

En dépit de crispations épisodiques à la frontière, la Moldavie entretient également de bonnes relations avec l'Ukraine. Kiev constitue un partenaire de premier plan pour Chişinău. Les deux pays partagent une volonté commune de se rapprocher de l'Union européenne et participent au Partenariat oriental.

Les événements récents survenus en Ukraine, particulièrement la proclamation unilatérale de l'indépendance de la Crimée, ont mis en évidence la similitude de destin, à l'ère post-soviétique, entre ces deux États rétifs au dessein eurasiatique du Président Vladimir Poutine.

L'Ukraine assure également environ un tiers des besoins en électricité de la Moldavie. Enfin, l'Ukraine est médiateur des négociations « 5+2 » sur la Transnistrie. Cependant, l'absence de liaison aérienne, le mauvais état des routes et les obstacles au passage des « frontières » transnistriennes occidentale et orientale ralentissent les échanges entre les deux pays.

L'Ukraine, qui a présidé le Comité des ministres du Conseil de l'Europe au second semestre 2011, avait fait de la question de la Transnistrie une priorité de son mandat.

L'instabilité dans le pays – changement de régime, sécession de fait de la Crimée, velléités séparatistes dans les régions de l'Est à majorité russophone – ne permet pas de préjuger des rapports à venir avec la Moldavie. Dans l'immédiat, la Moldavie a immédiatement reconnu les nouvelles autorités de Kiev et appelle au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

4. La Bulgarie

Des minorités bulgares vivent sur le territoire moldave, en particulier en Transnistrie – environ 2 % de la population totale.

Dépendante à 100 % du gaz russe, la Bulgarie se doit de sécuriser son accès à cette source d'approvisionnement. Un incident sur le gazoduc traversant la Transnistrie, en 2009, avait provoqué une rupture de distribution.

Elle est attachée à maintenir des liens privilégiés avec ses deux voisins :

– la Roumanie, entrée en même temps qu'elle dans l'Union européenne ;

– la Russie, surtout, avec laquelle la proximité culturelle, politique, économique et historique est essentielle.

Elle est en outre animée par la volonté de jouer un rôle régional important en Europe du Sud-Est et dans la région de la mer Noire.

Elle ambitionne enfin de participer activement à l'Europe de la défense. Si une force de monitoring de l'Union européenne était un jour déployée en Transnistrie, elle serait sans doute tentée d'y participer.

5. La Turquie

La Turquie s'efforce depuis peu de déployer sa diplomatie – toujours très organisée – en direction de la Moldavie, afin de renforcer son influence géopolitique, économique et culturelle en Europe orientale, à travers un pays qui compte une petite minorité turque chrétienne – 4 % de la population, concentrée en Gagaouzie, région bénéficiant d'un régime d'autonomie administrative.

Trois vols quotidiens relient depuis peu Chişinău à Istanbul, qui a remplacé Budapest comme aéroport de transferts internationaux.

B) UN DÉSIR D'EUROPE QUI SE FAIT MOINS ARDENT, MALGRÉ LES ACTES CONCRETS DE RAPPROCHEMENT

1. L'envie d'Europe, à l'épreuve des résultats

a) L'orientation sans équivoque de la coalition au pouvoir...

Les coalitions au pouvoir depuis vingt ans se sont baptisées « Alliance pour l'intégration européenne » puis « Coalition pour un Gouvernement pro-européen ».

Par ailleurs, M^{me} Gherman, numéro deux du Gouvernement – que le président du groupe d'amitié France-Moldavie avait rencontrée à l'Assemblée nationale le 7 novembre 2013 –, est expressément chargée, d'après l'intitulé de sa fonction ministérielle, des affaires étrangères mais aussi de l'intégration européenne.

Ces deux partis pris institutionnels en disent long sur la force d'attraction exercée sur la Moldavie par l'Union européenne, ses normes politiques et son modèle de développement économique. Les députés français ont également observé que, dans toutes les salles de la mairie de Chişinău, les drapeaux du pays et de la ville sont systématiquement accompagnés par celui de l'Union européenne.

Après vingt années de tergiversations entre l'attraction de la Fédération de Russie et celle de l'Union européenne, les membres de la coalition au pouvoir en Moldavie estiment que leur pays doit désormais trancher et sont déterminés à agir en ce sens. Quoique toutes ses composantes ne soient pas animées par un sentiment anti-russe, le Gouvernement moldave est unanimement déterminé à faire triompher la seconde option, dans un souci de préservation de l'indépendance nationale.

Mme Ana Guţu, présidente de la commission de la politique extérieure et de l'intégration européenne du Parlement moldave, a ainsi déclaré devant la délégation de députés français que « *la seule loi qui régit l'Union douanière est la politique du robinet de gaz, alors que la logique européenne est fondée sur des valeurs et des règles de droit* ».

Le différend entre l'Ukraine et la Russie libère, en quelque sorte, les velléités moldaves de rapprochement avec l'Union européenne. En effet, si ces deux pays s'étaient au contraire rapprochés – hypothèse qui se profilait il y a encore quelques mois –, il serait devenu plus délicat, pour la Moldavie, de se tenir à l'écart de l'orbite de l'Union eurasiatique.

Toutes les autorités moldaves rencontrées par la délégation française ont fait état – parfois avec beaucoup d'insistance – de leur impatience vis-à-vis de l'ouverture d'un processus d'adhésion. Elles sont certes conscientes du fait que ce n'est pas à l'ordre du jour pour les Vingt-huit mais n'en attendent pas moins que l'Union européenne affiche des perspectives claires, considérant :

- que la faible population de leur pays faciliterait son intégration rapide ;

- qu'il a pris de l'avance, par rapport à ses voisins du Partenariat oriental, dans ses réformes structurelles et dans sa consolidation de l'État de droit.

Face à la délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale, M. Leancă a employé la formule suivante : « *Nous ne comptons pas sur une adhésion à court terme mais sur le fait que la Moldavie voie une lumière au bout du tunnel.* » Pour la coalition au pouvoir, l'enjeu est d'aller dans le sens du discours de l'élite pro-européenne en donnant des gages à la population.

Dans les conclusions de leur dernière conférence, qui s'est tenue à Vilnius du 6 au 8 avril 2014, les présidents des parlements de l'Union européenne ont du reste convenu que « *la sécurité et la prospérité à long terme [de la Géorgie et de la Moldavie] dépendent du degré de l'association politique et de leur intégration économique dans l'UE* ».

Les membres du groupe d'amitié France-Moldavie ont sensibilisé leurs interlocuteurs aux problèmes économiques et institutionnels traversés par l'Union européenne, qui préoccupent ses opinions publiques et rendent difficile d'envisager de nouvelles adhésions, en dehors de celles déjà programmées officiellement. Il n'en demeure pas moins que les attentes de la Moldavie sont compréhensibles et appellent des signes tangibles, forts et

progressifs de la part de l'Union européenne et de ses États membres.

b) ... en décalage par rapport aux doutes de l'opinion publique

Le Partenariat oriental est ressenti, à Chişinău, comme un catalyseur utile pour commencer à intégrer l'acquis communautaire dans la législation interne moldave, en vue d'une adhésion à l'Union européenne, que les pro-européens espèrent la moins lointaine possible.

D'après un sondage sur ce sujet réalisé en 2012, 59 % seulement des Moldaves étaient favorables à l'adhésion à l'Union européenne, contre 71 % un an auparavant. Aujourd'hui, l'opinion publique se partage même sûrement à parts égales. Les doutes dont rend compte cette chute de la popularité européenne s'expliquent par un faisceau de phénomènes.

Premièrement, il traduit un mouvement de désaffection de l'opinion publique à l'égard du pouvoir en place, habituelle dans tous les pays démocratiques.

Deuxièmement, la crise économique traversée par l'Union européenne peut laisser penser à certains Moldaves qu'un rapprochement avec l'Union européenne sans espoir d'adhésion à court terme leur serait moins favorable qu'une entrée immédiate dans l'Union douanière eurasiatique. Entrent ici en ligne de compte :

- la frilosité d'une Union européenne qui peine déjà à absorber le choc des vagues d'adhésion précédentes ;

- l'activisme russe pour promouvoir leur solution régionale, relayé par des médias russophones et intimement liés aux milieux d'affaires russes.

Troisièmement, quoique peuple latin, les Moldaves sont aussi marqués culturellement par la mentalité slave et sont de ce fait partagés entre les deux attractions : ils n'ont pas forcément envie de choisir entre l'Union européenne, d'une part, et la Russie et la CEI, d'autre part, d'autant qu'ils sont économiquement dépendants de leurs voisins de l'est comme de l'ouest.

M. Iulian Groza, vice-ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne, a déclaré devant la délégation du groupe d'amitié que la difficulté de la coalition pro-européenne consiste avant tout à combattre des « *mythes* » à propos des avantages comparés entre les deux systèmes proposés aux Moldaves et que « *l'issue dépend des réponses concrètes apportées aux entrepreneurs et aux citoyens, avec le soutien des États-Unis et de l'Europe, en particulier sur des dossiers concrets comme la distribution de l'eau potable, la gestion des déchets ou la réhabilitation des écoles maternelles* ».

2. L'outil du Partenariat oriental

a) Objectifs

Le Partenariat oriental a été créé, en mai 2009, durant la présidence tchèque, sous l'influence des pays d'Europe Centrale dit du « groupe de Visegrad » (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie).

Il s'adresse à six anciennes républiques constitutives de l'URSS :

– trois pays d'Europe orientale :

- Biélorussie ;
- Moldavie ;
- Ukraine ;

– trois pays du Caucase Sud :

- Arménie ;
- Azerbaïdjan ;
- Géorgie.

Axe structurant du volet Est de la politique européenne de voisinage (PEV), il contrebalance la démarche d'Union pour la Méditerranée (UPM), initiée par la France en juillet 2008 pour ce qui concerne le volet Sud, à savoir le Moyen-Orient et le Maghreb.

Il confirme la volonté européenne de gagner de l'influence dans l'aire ex-soviétique, considérée comme instable et paupérisée, en poursuivant les priorités de la PEV :

- stabilité ;
- sécurité ;
- prospérité.

Il s'agit non pas de proposer l'élargissement aux partenaires concernés, encore beaucoup trop éloignés des standards communautaires, mais de les intégrer à l'espace géoéconomique européen, en les encourageant à commencer à incorporer l'acquis communautaire dans leurs législations nationales, très en amont du processus d'adhésion à l'Union.

Le Partenariat oriental constitue une offre politique utile, dans un contexte d'offensive de Moscou pour constituer une Union eurasiatique, projet de marché unique autour du noyau Russie-Biélorussie-Kazakhstan.

Sur le rapport de Robert Kowal (CRE, Pologne), le Parlement européen a adopté à une large majorité – 592 voix « pour », 64 voix « contre » et 24 abstentions –, le 12 mars 2014, une résolution sur l'évaluation et l'établissement des priorités pour les relations de l'Union avec les pays du Partenariat oriental. Il y est demandé à toutes les parties impliquées de maintenir leur engagement sur ce projet et prônait en particulier la signature « *à court terme* » de l'accord d'association avec la Moldavie – ainsi que de celui avec la Géorgie –, en vue de son « *application totale, immédiate et efficace* ».

b) Financements

L'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), créé en 2007 et qui a eu cours jusqu'en 2013, a constitué le principal mécanisme de financement de la PEV. Il s'adressait aux pays partenaires ainsi qu'à la Russie et offrait un cofinancement aux processus de renforcement de la gouvernance et de développement économique et social équitable. L'IEVP soutenait également la coopération transfrontalière et transrégionale ainsi que

l'intégration économique progressive des pays bénéficiaires à l'Union européenne.

À compter de 2014, il est remplacé par l'Instrument européen de voisinage (IEV), investi peu ou prou des mêmes missions, mais en tenant compte des besoins réels des pays bénéficiaires exprimés sous le régime de l'IEVP. Le cadre financier pluriannuel 2014-2020 dote le nouvel IEV de 15,433 milliards d'euros en prix courants, montant équivalent à celui alloué pour la période de programmation budgétaire précédente. Pour 2014-2020, trois priorités ont été fixées :

- le développement rural ;
- la police ;
- l'assainissement macroéconomique.

Quant au programme Intégration et coopération du Partenariat oriental (EaPIC⁷), lancé en 2012, il octroie des aides financières supplémentaires aux pays du Partenariat oriental qui mettent en œuvre des réformes pour renforcer la démocratie et assurer le respect des droits de l'homme, d'où son surnom : « *more for more*⁸ ». Dans la pratique, il s'agit d'encourager positivement les pays à poursuivre leurs efforts sur la voie de la transformation démocratique, en se fondant sur les conclusions des rapports de suivi concernant la mise en œuvre de la politique de voisinage.

Ce mécanisme de récompense s'inscrit dans le droit fil des principes de responsabilité réciproque et de différenciation introduits par la révision de la PEV réalisée en 2011.

Les montants annuels dont a bénéficié la Moldavie depuis la mise en place de ces outils sont les suivants :

- en 2007, 40 millions d'euros au titre de l'IEVP ;
- en 2008, 62 millions d'euros au titre de l'IEVP ;
- en 2009, 57 millions d'euros au titre de l'IEVP ;

⁷ Pour Eastern Partnership Integration and Cooperation.

⁸ Plus pour plus.

- en 2010, 66 millions d’euros au titre de l’IEVP ;
- en 2011, 78 millions d’euros au titre de l’IEVP ;
- en 2012, 94 millions d’euros au titre de l’IEVP plus 28 millions d’euros au titre de l’EaPIC ;
- en 2013, 100 millions d’euros au titre de l’IEVP plus 35 millions d’euros au titre de l’EaPIC ;
- en 2014, 102 millions d’euros au titre de l’IEV – un montant susceptible d’être dopé ou rogné de 10 % lors de son approbation, en juin 2014 –, plus 30 millions d’euros au titre de l’EaPIC.

Pour prendre l’exemple de 2013, la Commission européenne a consacré 87 millions d’euros à l’EaPIC, en faveur de la Moldavie, de la Géorgie et de l’Arménie, dont 35 millions pour la Moldavie, avec pour affectation des projets visant à stimuler la création d’opportunités économiques dans les régions rurales.

S’ajoutent une panoplie d’aides supplémentaires :

- la Facilité d’investissement en faveur de la politique de voisinage (FIPV), qui s’établira à quelque 100 millions d’euros en 2014 ;
- des programmes de coopération transfrontalière ;
- des programmes régionaux ;
- des programmes thématiques, dont :
 - l’Instrument européen pour la démocratie et les droits de l’homme (IEDDH) ;
 - la facilité en faveur de la société civile (FSC) ;
 - le programme acteurs non étatiques et autorités locales ;
 - le programme migration et asile ;
 - le programme santé.

Au total, la Moldavie est le premier bénéficiaire par habitant en montant d’aide communautaire, ce qui montre tout l’intérêt que l’Union européenne manifeste envers le pays et sa reconnaissance des progrès accomplis par le pays.

Les différents interlocuteurs des députés du groupe d'amitié France-Moldavie ont énuméré les domaines dans lesquels ces aides se traduisent par des résultats tangibles, même s'ils ne sont pas toujours ressentis par la population et les entreprises moldaves :

- modernisation des infrastructures ;
- rénovation des équipements publics comme les écoles maternelles ;
- distribution et traitement de l'eau ;
- augmentation des salaires, notamment dans l'éducation nationale, et des pensions ;
- lutte contre la corruption.

De plus, au titre d'aide financière indirecte en soutien au pays, frappé par des mesures de rétorsion russes à l'approche du sommet de Vilnius, l'Union européenne a relevé, fin 2013, les quotas d'importation sur le vin moldave, puis a fait tomber, à compter du 1^{er} janvier 2014, toutes les barrières tarifaires et quantitatives frappant l'entrée de ces produits dans le marché intérieur : droits de douane ramenés à 0 % et suppression de tout quota.

c) Perspectives

Compte tenu de la crise de croissance consécutive à la dernière vague d'adhésions et surtout des difficultés économiques et budgétaires des États membres de l'Union européenne, le Partenariat oriental ne saurait être considéré comme un sas préalable à une adhésion à court terme. Tous les acteurs en ont bien conscience, ce qui n'a pas empêché M. Leancă de réclamer, le 4 mars 2014, que l'Union européenne repense son refus d'offrir à la Moldavie des perspectives d'adhésion à part entière. La coalition au pouvoir considère ce blocage comme son principal problème, pour deux raisons :

- en interne, il affaiblit la faction politique pro-européenne ;
- à l'extérieur, il conforte les ambitions russes.

Le commissaire européen chargé de l'élargissement, M. Štefan Füle, réaffirme toutefois régulièrement la nécessité de maintenir le

rythme soutenu des relations entre l'Union européenne et la Moldavie.

Lors de la réunion du conseil Affaires étrangères du 10 février 2014, les ministres des Vingt-huit ont exploré de nouvelles pistes en vue d'améliorer l'offre politique de l'Union européenne à ses six voisins du Partenariat oriental et ainsi d'empêcher qu'ils se détournent de sa sphère d'attraction.

Deux papiers ont été examinés :

- un document sur le processus post-Vilnius, rédigé par la Suède et cosigné par douze autres États membres, qui appelle à renforcer la visibilité de l'Union européenne en développant ses contacts avec tous les secteurs des sociétés civiles des pays participants, notamment à travers une campagne de lutte contre la « désinformation » anti-européenne et l'instauration d'un « *paquet européen* » de promotion de la mobilité, des échanges d'étudiants et des jumelages ;

- un document principalement axé sur les questions financières, porté par la Pologne et cosigné, entre autres, par la France, qui appelle l'Union européenne à allouer la plus grosse part possible de l'enveloppe de 18 milliards d'euros de l'IEV aux « *leaders des réformes* », à savoir la Moldavie et la Géorgie.

Dans ce même esprit de promotion des pays les plus allants, M. Lupu a prôné la restructuration du format du Partenariat oriental, considérant que le groupe, relativement homogène et cohérent au départ, s'est aujourd'hui divisé en trois groupes :

- l'Arménie et la Biélorussie ont choisi l'Union douanière eurasiatique ;

- l'Azerbaïdjan joue la carte du développement endogène ;

- La Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine penchent pour l'Union européenne.

M. Lupu en conclut qu'il convient de réfléchir à l'élaboration d'une plateforme politique spécifique pour ces trois États, d'autant que les discussions entre pays cibles du Partenariat oriental sont polluées par le différend entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à propos

du Haut-Karabakh – les disputes à ce propos, selon lui, « *monopolisent 90 % des débats de l'Assemblée parlementaire du Partenariat oriental* ».

d) Réformes à approfondir

En tout état de cause, comme l'a souligné M. Füle le 3 octobre 2013, pour prétendre candidater à l'adhésion, la Moldavie devrait encore améliorer ses performances dans les domaines suivants :

- révision de la Constitution ;
- réforme judiciaire ;
- lutte contre la corruption ;
- transparence des pratiques et bonne gouvernance des entreprises.

La Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, avait aussi fait part, le 3 mai 2013, de sa préoccupation face à la détérioration du processus de décision politique, avec l'adoption de lois touchant au « *bon fonctionnement de la démocratie* », dans la précipitation, sans consultation adéquate de la société civile et sans tenir compte des normes européennes sur les sujets suivants :

- possibilité, pour le Parlement, de révoquer les juges de la Cour constitutionnelle ne disposant pas de sa confiance ;
- pouvoirs du premier ministre ;
- loi électorale ;
- seuil requis pour obtenir des sièges au Parlement ;
- statut du Centre national anti-corruption.

Dans le champ des médias, l'Union européenne a aussi pu regretter, en février 2013, la confirmation par la Cour d'appel de Chişinău du retrait de la licence de diffusion de la télévision pro-russe NIT prononcé dix mois auparavant par le Conseil de coordination de l'audiovisuel, au terme d'une procédure contestée. Au classement mondial de la liberté de la presse de 2012, la

Moldavie ne cesse de reculer : elle figurait au 53^e rang en 2011, puis au 55^e en 2012 et au 56^e en 2013.

3. L'accord d'association

a) Un texte paraphé au sommet de Vilnius...

Au sommet du Partenariat oriental des 28 et 29 novembre 2013, l'Union européenne a paraphé deux accords d'association, ouvrant des « *zones de libre-échange complètes et approfondies* », respectivement avec la Géorgie et la Moldavie. Un troisième accord analogue, avec l'Ukraine, a été paraphé le 21 mars 2014 – c'est précisément le refus du Gouvernement ukrainien de le faire à Vilnius qui avait suscité les manifestations monstres de la place Maïdan, à l'origine du changement de régime.



Ces accords, les plus avancés jamais négociés par l'Union européenne – alors que l'Union européenne passait premier partenaire commercial de la Moldavie, devant la Russie –, vont bien au-delà de l'ouverture totale du marché aux flux commerciaux :

– coopérations sectorielles en matière de protection civile, d'énergie ou encore d'environnement ;

– participation privilégiée aux programmes et agences communautaires.

Le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, a souligné qu’« *il s’agit d’une étape importante qui marque le début d’une nouvelle phase dans nos relations* », avec des liens puissants entre les « *économies et un nombre croissant de secteurs* ». Notons que l’accord est censé s’appliquer à l’ensemble de la Moldavie, Transnistrie incluse.

Quant à M. Leancă, il a qualifié d’« *historique* » cet accord d’un millier de pages, attendu de longue date – les négociations avaient démarré en janvier 2010 –, précisant qu’il « *symbolise la confiance, l’ouverture et la coopération* » entre son pays et l’Union européenne.

Seule voix discordante, celle des communistes moldaves, qui craignent l’abandon définitif de l’Union douanière proposée par la Russie.

b) ... qu’il reste à adopter définitivement

D’après le rapport de suivi publié le 17 mars 2014 par la Commission européenne, après la crise politique de début 2013, qui a menacé le processus de transformation, la nomination du nouveau Gouvernement, en mai 2013, a permis de renouer le dialogue politique avec l’Union européenne et de relancer les réformes, en particulier :

- la dépolitisation et la professionnalisation des administrations publiques centrale et locales ;
- la modernisation de la justice ;
- la mise en place du plan d’action sur les droits de l’Homme ;
- les réformes réglementaires et sectorielles.

La Moldavie est invitée à organiser les élections législatives de novembre prochain « *en conformité avec les normes européennes et internationales* ».

Lors de la réunion du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014, les chefs d’État et de Gouvernement de l’Union européenne

ont décidé d'accélérer l'adoption définitive de l'accord d'association avec la Moldavie paraphé à Vilnius – ainsi que de celui avec la Géorgie –, pour qu'elle intervienne les 26 et 27 juin 2014, à Bruxelles, lors du dernier sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la présidence grecque, au lieu du mois d'août, comme prévu précédemment. Du côté moldave, la ratification pourrait dès lors intervenir lors de la session en cours, donc avant le renouvellement du Parlement de novembre.

Cette prise de position, dans le contexte régional actuel, répond à une attente des autorités moldaves, clairement exprimée par le Président Timofti et son homologue roumain Băsescu, au terme de leur rencontre, le 19 mars 2014.

Compte tenu du rapprochement récent entre la Russie et l'Arménie, de l'instabilité en Ukraine et des progrès réalisés par la Moldavie dans ses réformes structurelles et dans la normalisation de ses institutions politiques, ce pays suscite un intérêt croissant de la part des institutions européennes et des États membres. Un conseiller du Président roumain est allé jusqu'à qualifier la Moldavie de « *vraie star de Vilnius* ».

Une conférence des investisseurs européens doit se tenir à Chișinău, dès le mois de juin 2014, pour commencer à mettre en musique les potentialités ouvertes par l'accord d'association.

4. Le changement du régime des visas de tourisme

Après un vote du Parlement européen du 27 février 2014 – par 460 voix « pour », 40 voix « contre » et 10 abstentions – et une décision du Conseil du 14 mars 2014, l'obligation de visa est levée pour les citoyens moldaves possesseurs d'un passeport biométrique souhaitant voyager dans l'Union européenne pendant moins de trois mois. La disposition entrera en vigueur dès le 28 avril 2014.

La Moldavie est le premier pays du Partenariat oriental à réunir toutes les conditions requises pour bénéficier de ce régime sans visa de tourisme, ce qui traduit bien les progrès accomplis par ce pays dans la marche vers l'intégration de l'acquis communautaire et s'avère de bon augure pour l'image de l'Union européenne dans le pays.

M. Corman a d'ailleurs expliqué à la délégation française : « *Il ne s'agit pas d'un cadeau envers notre pays mais d'une reconnaissance du travail du Gouvernement moldave. Ce pas concret consolide les forces pro-européennes et constitue donc un bon investissement pour Bruxelles.* » Quelques jours auparavant, le 8 avril, les présidents des parlements de l'Union européenne, réunis à Vilnius, étaient allés dans le même sens en félicitant la Moldavie d'avoir achevé son plan d'action préalable à l'entrée en vigueur du nouveau régime des visas.

Quoi qu'il en soit, la mesure mettra un terme aux comportements de contournement : plus de 350 000 Moldaves pouvaient d'ores et déjà circuler librement dans le marché intérieur européen, au bénéfice de l'obtention automatique de la nationalité roumaine.

5. Les prêts financiers

Les rapports privilégiés entre l'Union européenne et la Moldavie favorisent aussi le déblocage de prêts par les institutions financières européennes.

Il est ainsi prévu que les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) excèdent 1 milliard d'euros en 2014.

Le 7 février 2014, les institutions financières européennes ont par exemple annoncé l'attribution d'un prêt de 59 millions d'euros à la compagnie des eaux de la ville SA Canal Apa Chişinău, *via* la Facilité d'investissement du voisinage (FIV), afin de soutenir la modernisation des infrastructures d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées dans la capitale.

Ces fonds seront utilisés pour financer l'extension, la réhabilitation et la modernisation des infrastructures, dans une triple optique :

- améliorer les performances du réseau d'eau ;
- économiser de l'énergie ;

– mieux respecter les directives communautaires environnementales.

La BEI et la BERD contribueront chacune à hauteur de 24 millions d’euros ; l’Union européenne complètera le tour de table avec une subvention de 11 millions d’euros.

C. LA LÉGITIMITÉ DE LA FRANCE, APPUYÉE SUR UNE FRANCOPHONIE VIVANTE MAIS MENACÉE

1. Relations bilatérales

a) Liens politiques

La France est l’un des États membres les plus anciennement représentés à Chişinău. Outre l’ambassade de France, notre pays y dispose d’un consulat.

Les contacts ministériels bilatéraux sont fréquents. Ont notamment eu lieu, en 2013 :

– une visite de travail de M. Leancă à Paris, le 31 janvier et le 1^{er} février 2013, au cours de laquelle il a rencontré M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, puis M. Manuel Valls, ministre de l’intérieur ;

– un entretien de M^{me} Gherman, vice-première ministre, ministre des affaires étrangères et de l’intégration européenne, avec son homologue M. Fabius, à Paris, le 7 novembre 2013 ;

– un entretien de M^{me} Monica Babuc, ministre de la culture, avec M^{me} Yamina Benguigui, ministre déléguée chargée de la francophonie, à Paris, le 12 novembre 2013 ;

– une visite à Paris de M. Valeriu Lazar, vice-premier ministre, ministre de l’économie, avec M. Thierry Repentin, ministre délégué chargé des affaires européennes, à Paris, le 3 décembre 2013.

Les autorités moldaves espéraient de longue date la visite d’une autorité française de haut niveau, plus particulièrement du

ministre des affaires étrangères. En effet, alors que Mme Angela Merkel, chancelière allemande, et M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, ont été récemment reçus à Chişinău – respectivement en août et en novembre 2012 –, aucun Président de la République, premier ministre ou ministre des affaires étrangères français ne s'était rendu en Moldavie depuis le Président Jacques Chirac, en 1998.

Un déplacement conjoint à Chişinău de M. Fabius et de son homologue allemand M. Frank-Walter Steinmeier, d'abord envisagé pour les 3 et 4 mars 2014, se tiendra finalement dans la semaine suivant la mission du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement moldave place beaucoup d'espoir dans cette visite, qui sera sans nul doute, comme l'a souligné la délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale, l'occasion pour la France et l'Allemagne de rappeler leur soutien à l'intégrité territoriale de la Moldavie dans les frontières tracées en 1991.

Une nouvelle visite de M. Leancă à Paris est aussi prévue les 16 et 17 juin 2014. Il a été proposé qu'il soit auditionné, à cette occasion, par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale.

Enfin, les autorités moldaves sont attentives aux travaux menés par l'Allemagne, la France et la Pologne dans le cadre du triangle de Weimar tout en regrettant que la France, contrairement à l'Allemagne, ne développe pas réellement d'« Ostpolitik » et consacre au Sud l'essentiel de son action diplomatique de voisinage.

✓ *Site de l'ambassade de France en Moldavie :*
www.ambafrance-md.org/

b) Liens économiques

La France, avec 207 millions d'euros en 2010, compte parmi les investisseurs étrangers les plus actifs en Moldavie. Les principales entreprises présentes sont :

– Orange, premier fournisseur de téléphonie mobile du pays, dont le chiffre d'affaires approche 5 % du PIB moldave ;

- la Société générale, actionnaire majoritaire de la Mobiasbanca, cinquième banque locale ;
- Lafarge, qui couvre 60 % des besoins en ciment du pays ;
- Lactalis.

Une poignée de centres d'appel, employant des centaines de salariés, se sont également implantés au cours de la décennie passée, profitant de trois facteurs :

- le faible coût du travail ;
- le bon niveau de pratique de la langue française parmi la jeunesse ;
- la proximité culturelle entre les Français et les Moldaves.

Notons qu'Orange et Lafarge se singularisent en portant des programmes de responsabilité sociale des entreprises et financent de nombreuses activités sociales.

Les échanges commerciaux bilatéraux demeurent cependant limités, avec 75 millions d'euros : 45 millions d'euros d'exportations françaises et 30 millions d'euros d'importations françaises, soit un solde positif de 15 millions d'euros. Les relations avec l'Allemagne sont plus actives mais M. Leancă, lors de son entretien avec les représentants du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale, a émis le souhait que davantage d'investisseurs français s'intéressent à la Moldavie afin de contribuer à son développement.

Une Chambre de commerce et d'industrie locale, la CCIFM, a été créée en 2010 sur les bases du club d'affaires ouvert deux ans auparavant pour compenser l'absence de mission économique à Chişinău. Elle a vocation à développer des services d'appui aux



entreprises, notamment dans les technologies de l'information et les centres d'appel. Il existe en outre un potentiel d'investissement et de prise de part de marchés, dans les domaines de l'hôtellerie, des infrastructures publiques ou de la santé

La CCIFM compte aujourd'hui 43 membres sur les 264 entreprises françaises présentes. Bien que la France ne se situe qu'au huitième rang en matière d'IDE et au douzième rang en matières d'exportation, il s'agit de la présence économique étrangère la plus structurée et la plus visible.

✓ *Site de la Chambre de commerce et d'industrie franco-moldave :*
<http://ccifm.md/>

Plusieurs dirigeants d'entreprises fédérées ont interpellé la délégation du groupe d'amitié à propos de la double imposition des entreprises. Jusqu'à la dislocation de l'URSS, les relations fiscales entre la France et la Moldavie étaient régies par la convention franco-soviétique du 4 octobre 1985. Les deux parties ont exprimé la volonté de ne plus être liées par cet accord mais ne lui ont toujours pas substitué de nouveau texte, ce qui crée un vide juridique. L'absence de convention fiscale génère une double imposition susceptible de pénaliser les entreprises facturant des services en France, notamment dans le secteur des nouvelles technologies.

Un projet de nouvelle convention est bloqué depuis 1992. Le contact a été renoué sur ce sujet, le 25 mars 2014, entre les services fiscaux des deux pays. Il n'est pas difficile de rédiger un tel texte, qui peut être inspiré de ce qui se fait avec d'autres pays. De plus, l'opposition initiale de l'administration de Bercy provenait du fait que l'imposition sur les entreprises locales s'établissait à 0 %, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Mais le ministère des finances et des comptes publics n'est pas représenté à l'ambassade de France à Chişinău – qui dépend à la fois du service économique régional de Moscou, du bureau commercial de Kiev et de l'antenne d'Ubi France de Bucarest – et, vu de Paris, le sujet n'est pas prioritaire.

Dans une question écrite portant le numéro 48880 et publiée au *Journal officiel* le 4 février 2014, M. Mariani a déjà interrogé M. le ministre des affaires étrangères sur ce problème d'absence de convention fiscale entre la France et la Moldavie. La délégation du groupe d'amitié de l'Assemblée nationale s'est engagée devant les représentants de la CCIFM à entreprendre des démarches auprès des autorités françaises pour tenter de trouver une issue rapide.

2) Francophonie et coopération culturelle, scientifique et technique

a) Une situation favorable à l'influence française

La communauté française en Moldavie s'élève à 101 personnes, tandis que la communauté moldave en France atteint environ 5 000 personnes.

Aujourd'hui, à l'école, 76 % des enfants moldaves apprennent le français, qui demeure la première langue vivante enseignée dans les établissements secondaires, en dépit de la montée de l'influence de l'anglais, qui tend à prendre la tête depuis un ou deux ans.

La Moldavie était déjà la seule République constitutive de l'Union soviétique dans laquelle le français était la première langue enseignée, devant l'allemand et l'anglais. En effet, dans le cadre de la spécialisation linguistique organisée par Moscou, le système éducatif moldave avait été chargé d'assurer la formation de locuteurs français. Les Moldaves sont attachés à notre langue pour des raisons liées à cette histoire récente. En effet, sous le régime soviétique, qui s'efforçait de transformer la langue roumaine – imposition de l'alphabet cyrillique, invention de néologismes, etc. –, la pratique de la langue française a contribué à la sauver, les deux partageant des racines latines.

Au final, la Moldavie est sans doute le dernier pays européen où le français, sans être langue officielle, reste la langue étrangère la plus couramment parlée, grâce au « pack linguistique » dont ont jusqu'à présent disposé les enfants et les jeunes moldaves tout au long de leur scolarité, du primaire à l'université. Lors de la mission du groupe d'amitié, les députés français ont grandement apprécié de pouvoir dialoguer en français avec presque toutes les autorités gouvernementales et parlementaires rencontrées, ce qui a évidemment contribué à enrichir les échanges.

La présence de la langue française s'appuie encore sur un réseau important de classes bilingues et de filières universitaires francophones, qu'il convient de soutenir. Avec 200 nouveaux étudiants inscrits à chaque rentrée dans nos universités, la France est de surcroît la quatrième destination pour les étudiants moldaves, après la Russie, la Roumanie et l'Allemagne.

L'attractivité de l'anglais se fait toutefois nettement ressentir : en informatique, par exemple, l'université de Chişinău propose deux filières en langue étrangère, une francophone et une anglophone, avec vingt places ouvertes chaque année dans l'une comme dans l'autre ; or, à la dernière rentrée universitaire, 60 étudiants ont candidaté à la seconde contre 15 seulement à la première, ce qui se traduit évidemment par une différence de niveau entre les diplômés au terme du cursus, en défaveur du français.

Notre coopération culturelle, scientifique et technique avec la Moldavie a pour objectifs :

- le renforcement de la francophonie ;
- la formation des nouvelles élites ;
- la promotion de la diversité culturelle ;
- le soutien aux institutions publiques, *via* des actions de formation de fonctionnaires.

Des cofinancements sont organisés avec des bailleurs :

- francophones :
 - l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ;
 - l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;
- multilatéraux :
 - le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ;
 - l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
 - le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- européens.

La dernière réunion régionale Europe de l'APF s'est tenue à Chişinău du 18 au 21 novembre 2013, avec 84 invités de 17 pays. Une résolution a été adoptée, à cette occasion, pour soutenir le parcours européen de la Moldavie.

Pour amarrer davantage encore la Moldavie à la francophonie, il serait souhaitable que l'Organisation internationale de la

francophonie (OIF) tiennent un futur sommet ou une future conférence ministérielle à Chişinău.

Signalons enfin que Chişinău est jumelée avec Grenoble mais que ce partenariat est en concurrence avec de multiples autres initiatives de coopération décentralisée émanant de collectivités territoriales de l'Union européenne.

Chişinău est aussi jumelée :

- en Allemagne, avec Mannheim ;
- avec une commune frontalière de Roumanie ;
- avec une commune suédoise.

Des contacts sont en outre établis par la ville avec :

- Prague ;
- Vienne ;
- les capitales des pays baltes, afin de bénéficier du retour d'expérience de villes de l'ex-URSS désormais parties intégrantes de l'Union européenne.

b) L'Alliance française : un établissement d'un dynamisme exemplaire, étranglé par le malthusianisme budgétaire

Notre dispositif de coopération culturelle et linguistique repose sur l'Alliance française de Chişinău, premier établissement culturel d'importance dans la capitale, qui a fêté ses vingt ans d'existence en 2012. Son travail est unanimement reconnu comme formidable, au regard des moyens financiers dont elle dispose.

L'Alliance française de Chişinău bénéficie d'une très forte fréquentation, exceptionnelle pour ce type de structures : elle dispense chaque année des cours de français à 6 000 personnes, ce qui la place au troisième rang européen des implantations culturelles françaises à l'étranger. Elle est équipée d'une médiathèque flambant neuf, où sont notamment disponibles 35 titres de la presse française et qui est le seul lieu de Moldavie où des tablettes sont mises à disposition du public.

En outre, grâce au dynamisme de l'Alliance française, parmi les pays dont le français n'est pas la langue officielle, la Moldavie est celui qui organise annuellement le plus grand nombre d'événements francophones. Son festival du film francophone, en particulier, avec 5 000 spectateurs, est le plus gros rendez-vous du cinéma étranger à Chişinău.

Outre une petite centaine d'enseignants vacataires, l'Alliance française emploie 26 équivalents temps plein, dont un seul est payé par la France : une volontaire internationale en administration (VIA), employée comme lectrice dans les universités. Tous les autres salariés sont des recrutés locaux.

Elle possède trois annexes en province plus un centre d'information à Tiraspol et deux implantations secondaires à Chişinău, dans un lycée et une université.

Il s'agit d'une entité de droit local, opérateur linguistique et culturel de l'ambassade de France à Chişinău. Son budget total s'établit à un peu moins d'1 million d'euros. L'essentiel de ses revenus est assuré grâce aux ressources propres reçues par l'établissement en contrepartie de ses prestations de services.

Seulement 7 % est financé par la France, et uniquement sur projets, à l'exclusion de toute subvention de fonctionnement, ce qui en fait un modèle unique dans le monde. L'enveloppe versée par l'ambassade a même chuté de 20 % en 2013 puis de 28 % en 2014.



Il est tout de même préoccupant que la France, dans un pays où elle dispose d'atouts pour tenir la dragée haute à l'anglais et où il existe une structure pivot aussi efficace, consacre de moins en moins de moyens à la diffusion de la langue et de la culture françaises.

D'autant que, en contrepartie de la participation de l'ambassade, l'Alliance française doit toujours assurer des missions lourdes, nécessitant la mobilisation de personnel :

- administration de la médiathèque ;
- gestion d'un espace campus pour promouvoir les échanges universitaires avec la France ;
- formation des professeurs de français ;
- mise en œuvre d'une programmation culturelle, dans les domaines du théâtre, du cinéma et de la musique.

Le malthusianisme budgétaire rend acrobatique la gestion de l'Alliance française, qui doit faire face à de nombreuses difficultés.

Jusqu'à ces dernières années, la part des adultes parmi les apprenants atteignait environ 70 %, du fait d'un flux d'émigration de 2 000 travailleurs moldaves vers le Canada chaque année. Le changement des règles d'immigration dans ce pays a provoqué une chute de cette émigration économique. Celle-ci a toutefois été compensée par la suppression en catimini du français comme « langue B » dans de nombreux établissements scolaires – au profit, évidemment, de l'anglais –, ce qui incite les parents d'élèves à inscrire leurs enfants aux cours privés de l'Alliance française. Résultat, 80 % de ses apprenants sont aujourd'hui des enfants et des jeunes. Ceux-ci bénéficiant d'une réduction de tarifs d'un tiers, les finances de l'établissement sont victimes d'un effet ciseau qui renforce ses difficultés.

Des cours particuliers sont aussi proposés aux membres du Gouvernement moldave. En 2013, deux ministres et quatre vice-ministres en ont profité. Depuis cette année, il est malheureusement demandé aux intéressés de financer leurs cours à hauteur de 25 %, ce qui réduit l'attractivité du dispositif.

Par surcroît, le loyer du bâtiment qui héberge l'essentiel de ses activités – seize salles de cours sur vingt-cinq –, en plein centre-ville, à deux pas du Parlement, propriété du ministère de la culture, est très élevé.

La plupart des professeurs ont été formés en France, ce qui n'est plus possible depuis trois ans, les stages pédagogiques de courte durée (SPCD) ayant été supprimés.

La subvention du ministère des affaires étrangères fléchée sur le financement du poste de l'agent de l'Alliance française chargé de la promotion de la culture française vient d'être supprimé.

Enfin, l'ouverture d'une école française se heurte à un problème pratique du même ordre : la difficulté à trouver un terrain ou des locaux. Les loyers sont en effet prohibitifs et susceptibles d'être revalorisés chaque année unilatéralement ; en outre, l'état des locaux nécessite souvent de gros investissements de mise en état et en conformité. Le manque de détermination des pouvoirs publics français à ouvrir une école française est regrettable car l'absence d'un tel établissement freine considérablement les expatriations.

✓ *Site de l'Alliance française de Chişinău :*
www.alfr.md/spip.php?page=introduction

3. Relations interparlementaires entre l'Assemblée nationale et le Parlement moldave

a) Présidence de l'Assemblée nationale

Le 6 février 2013, M. Denis Baupin, vice-président de l'Assemblée nationale, a reçu une délégation de députés moldaves, conduite par M. Marian Lupu, président du Parlement de la République de Moldavie.

Précédemment, sous la XIII^e législature, le président de l'Assemblée nationale, alors M. Bernard Accoyer, s'était entretenu avec :

– M. Marian Lupu, Président de la République de Moldavie, le 30 janvier 2008 ;

– M. Vladimir Filat, premier ministre, le 13 avril 2011.

b) Groupe d'amitié France-Moldavie

Depuis dix-huit mois, sous la présidence de M. Frédéric Reiss, député (UMP, Bas-Rhin), le groupe d'amitié France-Moldavie de l'Assemblée nationale, qui compte dix-sept membres, a pris les initiatives suivantes :

– 12 décembre 2012 : entretien avec Son Exc. M. Oleg Serebrian, ambassadeur de la République de Moldavie en France ;

– 31 janvier 2013 : entretien avec M. Iurie Leancă, vice-premier ministre de la République de Moldavie, ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne ;

– 6 février 2013 : petit-déjeuner en l'honneur de M. Marian Lupu, président du Parlement de Moldavie ;

– 31 octobre 2013 : déjeuner avec Son Exc. M. Oleg Serebrian, ambassadeur de la République de Moldavie en France ;

– 7 novembre 2013 : entretien avec M^{me} Natalia Gherman, vice-première ministre, ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne.

c) Commission des affaires étrangères

Quant à Mme Élisabeth Guigou, présidente de la commission des affaires étrangères, elle a rencontré :

– M. Marian Lupu, président du parlement de Moldavie, le 7 février 2013 ;

– Son Exc. M. Oleg Serebrian, le 14 novembre 2012.

d) Assemblées parlementaires internationales

Depuis deux ans, en sa qualité de président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), M. Jean-Claude Mignon (UMP, Seine-et-Marne) a effectué trois missions en Moldavie :

– du 2 au 5 avril 2012, il a rencontré les autorités moldaves et s'est déplacé en région séparatiste de Transnistrie ;

– du 17 au 20 décembre 2012, il a de nouveau rencontré les autorités moldaves ;

– du 17 au 20 septembre 2013, il a été reçu en visite officielle.

MM. Jean-Pierre Dufau (SRC, Landes) et Jean-René Marsac (SRC, Ile-et-Vilaine) ont également participé, à Chişinău, du 18 au

20 novembre 2013, à la 26^e session régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

e) Missions d'observation électorale

Deux députés français, MM. Michel Voisin, député (UMP) de l'Ain, et Thierry Mariani, député (UMP) du Vaucluse, ont en outre participé à deux missions d'observation électorale de l'OSCE, en avril et en juillet 2009.

f) Coopération interparlementaire

Enfin, la coopération multilatérale avec le Parlement moldave a donné lieu à une activité particulièrement intense de 2007 à 2010, grâce à un programme de jumelage institutionnel avec le Parlement moldave, financé par l'Union européenne et piloté par l'Assemblée nationale. Se sont déroulées dans ce cadre plus de cinquante missions techniques de fonctionnaires de l'Assemblée nationale, ainsi que deux visites d'étude de parlementaires et de fonctionnaires moldaves.

Depuis, la coopération bilatérale a repris son cours :

– du 25 au 30 septembre 2011 : visite d'étude du chef du secrétariat de la commission des lois du Parlement moldave ;

– 7 février 2012 : accueil de M^{me} Galina Bostan, présidente de l'organisation non gouvernementale Centre pour l'analyse et la prévention de la corruption, dans le cadre du programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA) du ministère des affaires étrangères ;

– 4 juillet 2013 : accueil de M. Corneliu Ciurea, analyste politique, toujours dans le cadre du PIPA.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Premier ministre : M. Iurie LEANCĂ

Vice-première ministre, ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne : M^{me} Natalia GHERMAN

Vice-premier ministre, ministre de l'économie, M. Valeriu LAZAR

Vice-premier ministre : M. Eugen CARPOV

Vice-première ministre : M^{me} Tatiana POTING

Ministre des finances : M. Veaceslav NEGRUTA

Ministre de la justice : M. Oleg EFRIM

Ministre de l'intérieur : M. Dorin RECEAN

Ministre de la défense : M. Valeriu TROENCO

Ministre du développement régional et du bâtiment : M. Marcel RADUCAN

Ministre de l'agriculture et de l'industrie alimentaire : M. Vasile BUMACOV

Ministre des transports et des infrastructures routières : M. Vasile BOTNARI

Ministre de l'environnement : M. Gheorghe SALARU

Ministre de l'éducation : M^{me} Maia SANDU

Ministre de la culture : M^{me} Monica BABUC

Ministre du travail, de la protection sociale et de la famille : M^{me} Valentina BULIGA

Ministre de la santé : M. Andrei USATII

Ministre de la jeunesse et des sports : M. Octavian BODISTEANU

Ministre des technologies de l'information et des communications : M. Pavel FILIP

Le Gouvernement de la République de Moldavie comprend en outre deux membres de droit *ex officio* :

– le gouverneur de la région autonome de Gagaouzie : M. Mihail FORMUZAL

– le Président de l'Académie des Sciences : M. Gheorghe DUCA

✓ *Site officiel de la République de Moldavie :*
<http://www.Moldavie.md/en/start>

**ANNEXE 2 : COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU GROUPE
D'AMITIÉ FRANCE-MOLDAVIE DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE**

M. Frédéric REISS (UMP, Bas-Rhin), président du groupe
d'amitié France-Moldavie de l'Assemblée nationale

M^{me} Catherine QUÉRE (SRC, Charente-Maritime), vice-
présidente du groupe d'amitié

M. Thierry MARIANI (UMP, Français établis hors de France),
secrétaire du groupe d'amitié

M. Denis JACQUAT (UMP, Moselle)

M. Jérôme LAMBERT (RRDP, Charente)

M. Jean-Louis ROUMÉGAS (Écolo, Hérault)

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES

Autorités françaises

Son Exc. M. Gérard GUILLONNEAU, ambassadeur de France à Chişinău

M. Jérémie PETIT, premier conseiller

M^{me} Amandine SABOURIN, attachée de coopération

Présidence de la République de Moldavie

M. Nicolae TIMOFTI, Président de la République

M. Ion PĂDURARU, secrétaire général

M. Mihail SLEAHTITCHI, conseiller culture, éducation et science

M. Vladimir CIOBANU, conseiller agro-industrie et administrations publique

M. Vlad TURCANU, conseiller communication publique, porte-parole

Gouvernement de la République de Moldavie

M. Iurie LEANCĂ, premier ministre (Parti libéral-démocrate)

M. Iulian GROZA, vice-ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne

M^{me} Daniela CUJBA, directrice générale des affaires européennes

M^{me} Stela VOLONTIR, conseillère à la direction de l'Europe occidentale du ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne

Parlement

M. Igor CORMAN (Parti démocrate), député, président du Parlement

M. Marian LUPU (président du Parti démocrate), député, ancien président du Parlement, ancien Président de la République par intérim

M. Adrian CANDU (Parti démocrate), député, vice-président du Parlement

M^{me} Ana GUȚU (Parti libéral-réformateur), députée, présidente de la commission de la politique extérieure et de l'intégration européenne

M^{me} Corina FUSU (Parti libéral), députée, présidente du groupe d'amitié Moldavie-France

M. Valeriu GHILETCHI (Parti libéral-démocrate), député, secrétaire de la Commission des affaires étrangères

M^{me} Maria CIOBANU (Parti libéral-démocrate), députée, membre du groupe d'amitié Moldavie-France

M^{me} Stella JANTUAN (Parti démocrate), députée, membre du groupe d'amitié Moldavie-France

M^{me} Rodica IOVU, directrice du service des relations internationales

M^{me} Viorica GRADINARU, conseillère principale à la section des relations interparlementaires

Délégation de l'Union européenne

M. Mindaugas KACERAUSKIS, conseiller politique

M. Alexandre DARRAS, responsable de projet

Mairie de Chişinău

M. Dorin CHIRTOACĂ (Parti libéral), maire général

M. Nestor GROZAVU, adjoint au maire chargé de l'architecture, des transports et de l'aménagement urbain

M. Vladimir COTET, adjoint au maire chargé des services publics, des affaires sociales, de la santé et de l'éducation

M^{me} Natalia LIPCA, conseillère au cabinet du maire général

M^{me} Gabriela CIUMAC, cheffe du département des relations extérieures, de la coopération régionale et de l'intégration européenne

M^{me} Tatiana CUŞNIR, spécialiste principale, département des relations extérieures de la coopération régionale et de l'intégration européenne

Alliance française

M. Leonid CULIUC, vice-président, directeur de l'Institut de physique appliquée de l'Académie des sciences

M. Emanuel SKOULIOS, directeur

M. Adrian CIBOTARU, directeur adjoint

M^{me} Doina PINZARI, directrice de l'espace médiathèque

M^{me} Marine BÉLONDRADE, responsable culture et communication

Chambre de commerce et d'industrie franco-moldave

M. Emanuel SKOULIOS, président

M^{me} Olga DARRAS, directrice

Dirigeants d'entreprises, d'agences publiques et d'organisations non gouvernementales

M^{me} Nadège CALVAYRAC, Groupe Suppléance

M. Mathieu CARTILLIE, Cartosnel

M. Pierre CHAMBE, Netizencall

M^{me} Tatiana ERNST, Vent d'Est

M. Thierry ERNST, Vent d'Est

M. Mickael FAURE, Orange

M. Serghei GOLOBORODICO, Pentalog Chi

M. Alexandre KWIATKONSKI, Agence universitaire française (AUF)

M. Frank LE BORGNE, Solartech Energy

M. Anthony LE TRIONNAIRE, Cyssea International

M. Olivier PRADO, GPC Consulting

M. Jérémy ROYER, Grant Thornton

M. Ridha TEKAIA, Mobiasbanca, Groupe Société générale

M. Nicolas VALDINOCI, Lafarge

M. Edgar VULPE, Casa Providentei

ANNEXE 4 : BIOGRAPHIES

Nicolae TIMOFTI



Né le 22 décembre 1948, à Soroca, le village Ciutulesti

Formation:

1967 - 1972 – Université d’Etat de Moldavie, Faculté de Droit

Activité professionnelle:

Depuis mars 2012 - Président de la République de Moldavie

2003 – 2011 – membre du Conseil Supérieur de la Magistrature de la République de Moldavie.

2005 – élu juge à la Cour Supérieur de Justice

2003 - 2005 – magistrat à la Cour d’Appel de Chişinău

2001 – 2003 – juge à la Cour d’Appel de LA République de Moldavie

1996 – élu le Président de la Cour d’Appel de la République de Moldavie

1980 – 1996 – magistrat au Tribunal Suprême

1990 – élu le Vice-président du Tribunal Suprême

1976 – Juge de l’ancien secteur Frunze de Chişinău

1974 - 1976 – consultant senior au Ministère de la Justice

Distinctions:

1998 – Titre « Homme émérite »

1996 – Ordre de la Gloire au Travail

Etat civil: marié, trois enfants

Iurie LEANCĂ



Né le 20 octobre 1963, à Cîmislia.

Formation:

1981 - 1986 – L'*Institut d'État des relations internationales de Moscou*

Activité professionnelle:

2009-2013 – Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Européenne

2009 – député au Parlement de la République de Moldavie.

2005 - 2009 – Vice-président de l'Association pour la Politique Etrangère.

2007 - 2009 – Vice-président de la Société "ASCOM".

2005 - 2007 – Conseiller principal auprès du Haute Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

2001 - 2005 – Vice-président de la Société "ASCOM".

1999 - 2001 – Vice-Premier ministre des Affaires Etrangères.

1998 - 1999 – Vice -ministre des Affaires Etrangères.

1998 –Ambassadeur en mission spéciale pour l'Intégration Européenne.

1993 - 1997 – Ministre-conseiller de l'Ambassade de la République de Moldavie aux *États-Unis*

1986 - 1993 – employé du Ministère des Affaires Etrangères.

Titres diplomatique: Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire.

Etat civil: marié, deux enfants

Iulian GROZA



Vice-ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Européenne

Né le 25 juillet 1982

Expérience professionnelle:

Depuis juin 2013 –Vice-ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Européenne

2012 – 2013 Adjoint au Directeur General de l'Intégration européenne, Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Européenne;

2010 – 2012 Mission de la République de Moldavie auprès de l'UE
2010-2012 - Conseiller
2009-2010 - Ministre-conseiller

2008-2009 Directeur du Département de l'Intégration européenne, Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Européenne

2007 – 2008 Conseiller de la Mission de la République de Moldavie auprès de l'UE

2004 – 2007 Chef de la division Dialogue politique RM-UE, Direction de la coopération politique avec l'Union européenne, Département de l'Intégration européenne, Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Européenne

2003 – 2004 coordinateur de projet, l'Institut pour les réformes pénales

Langues étrangères: anglais, espagnol, français, russe

État civil: marié



Igor CORMAN

**Président du Parlement de la République de
Moldavie**
depuis 30 Mai 2013

Parti Démocrate de Moldavie

Né: le 17 décembre 1969, le village Ciulucani, district de Telenesti, la République de Moldavie;

Etudes:

- 2002 Les cours de formation sur les opérations de maintien de la paix, Newport, les Etats-Unis;
- 1997 Le Collège «de George Marshall» de Garmisch-Partenkirchen, la République fédérale d'Allemagne;
- 1994-1995 Etudes de post-doctorat à l'Université «de Ludwig Maximilian» de Munich, la République fédérale d'Allemagne;
- 1992-1994 Doctorat en Histoire de l'Université Alexandru Ion Cuza, Iasi, Roumanie;
- 1990-1992 La Faculté d'Histoire de l'Université Alexandru Ion Cuza, Iasi, Roumanie;
- 1986-1990 La Faculté d'Histoire de l'Université d'Etat de Moldavie, Chişinău

Le grade scientifique:

- 1996 Docteur en Histoire

Carrière professionnelle:

- 2009-2013 Le Parlement de la République de Moldavie, Député du Parti Démocrate de Moldavie, le Président de la Commission parlementaire de la politique étrangère et de l'intégration européenne
- 2004-2009 L'Ambassadeur de la République de Moldavie en République fédérale d'Allemagne
- 2001-2003 Le Ministère des Affaires étrangères de la République de Moldavie, Directeur du Département général pour l'Europe et l'Amérique du Nord;
- 1997-2001 L'Ambassade de la République de Moldavie en République fédérale d'Allemagne (le Troisième, le Deuxième, le Premier Secrétaire – responsable des relations politiques; Chargé d'affaires a.i.);
- 1995-1997 Le Ministère des Affaires étrangères de la République de Moldavie, le Département de la planification et des analyses politiques (le Troisième, le Deuxième, le Premier Secrétaire)

Distinctions:

- 2009 L'Ordre de «la Grande Croix de Mérite», décerné par le Président fédéral de la République fédérale d'Allemagne;
- 2006 La Médaille du «Mérite Civil», décernée par le Président de la République de Moldavie

Langues étrangères: l'allemand, l'anglais, le russe

Etat civil: marié, deux enfants

Adrian CANDU



Parti Démocrate de Moldavie

**Commission juridique pour les
nominations et les immunités**

Né le 27 novembre 1975

Formation:

2007 –2008 – Université d'économie et d'administration des affaires de Vienne, Institut de droit fiscal autrichien et international, Autriche

1994-1998 – Université “Babeş Bolay” de Cluj Napoca, Faculté de Droit

1991-1994 – Lycée d'informatique “T. Popoviciu” de Cluj Napoca, Roumanie

Expérience professionnelle:

Depuis mai 2013– Vice-président du Parlement de la République de Moldavie

2010 –2013 – député au Parlement de la République de Moldavie

Septembre 2010 – décembre 2010 – Directeur générale de « Prime Management » SRL

2002- 2010 – manager senior, Pricewaterhouse Coopers Moldavie

2000- 2004 – Lecteur universitaire en droit internationale, Académie d'Administrations Publique auprès du Président de la République de Moldavie

2002 -2003 – Directeur exécutif de « Isimbardi International » SRL

2001-2002 – juriste, « Compudava » SRL

1998 -20020 – Consultant senior, la Commission de politique étrangère, Parlement de la République de Moldavie

1994-1998 - juriste, « Aric » SRL

État civil : marié

Connaissance des langues: roumaine, russe, anglais

Marian LUPU



Parti Démocrate de Moldavie

**Commission de politique
étrangère et intégration
européenne**

Né le 20 juin 1966 à Balti

Formation:

1996 – études postuniversitaires, Commerce International et Politique, l’Institut de l’OMC (Genève)

1994 – études postuniversitaires, Programmation et politiques financières, l’Institut du FMI (Washington)

1991 – Docteur en économie, Académie russe d’Economie „G.V. Plekhanov” (Moscou), Université d’Etat de la République de Moldavie

1987 – Licencié en Economie, Faculté du Commerce et Economie (Université d’Etat de la République de Moldavie)

Expérience professionnelle:

Depuis novembre 2013– Président de la Fraction parlementaire du Parti Démocrate

2012 – présent – Vice-président de l’Internationale Socialiste

2010 – 2013- Président du Parlement de la République de Moldavie

2010 – 2012 - Président par intérim de la République de Moldavie

2009- 2010 – Député au Parlement de la République de Moldavie (la XVIIIe Législature)

Président de la Fraction du Parti Démocrate de Moldavie au Parlement de la République de Moldavie

Avril 2009- juin 2009 - Député au Parlement de la République de Moldavie (la XVIIe Législature)

2009 – présent – Président du Parti Démocrate de Moldavie

2005- 2009 - Président du Parlement de la République de Moldavie

2003 –2005 – Ministre de l’Économie

2001 -2003 – Vice-ministre de l’Économie

1997 – 2001 – Directeur, Département Relations Economiques étrangères, Ministère de l’Économie

1994 – 1997 – Chef de direction, Département Relations Economiques étrangères, Ministère de l’Économie

1991 – 1992 – Spécialiste principale, Département Relations Économiques étrangères, Ministère de l’Économie

1992 – 2000 – Directeur exécutif, Le Programme TACIS – Moldavie

État civil: marié, deux enfants

Langues: roumaine, russe, français, anglais

Ana GUȚU



Parti libéral-réformateur

Présidente de la Commission de politique étrangère et intégration européenne du Parlement

Née le 13 mars 1962, v. Alexandru Ioan Cuza, district Cahul,

Formation:

1979-1984: Université d'Etat de Moldavie, Faculté de Langues Etrangères

1985-1990: doctorat à l'Université d'Etat de Moldavie, département de philologie française

Expérience professionnelle:

1984-1985: Institut pédagogique "T.G.Chevtschenko" de Tiraspol, lecteur

1985-1988: école secondaire No 2, professeur de français

1988-1991: Université Agraire de Moldavie, lecteur

1991-1995: Académie des Etudes Economiques de Moldavie, lecteur supérieur

Depuis 1995: ULIM, lecteur supérieur, maître de conférences, chef de chaire de langue et littérature française, directrice de département de langues étrangères, vice-recteur, premier vice-recteur

Fonctions dans les instances internationales:

Depuis 2009: Membre du Bureau et du Conseil d'Administration Conseil Associatif de l'AUF

2008-2011: Présidente du Comité de Pilotage de la Conférence des Recteurs des établissements francophones de l'Europe Centrale et Orientale

Présidente de la Délégation du Parlement de la RM à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

Langues: français, espagnol, russe, anglais, italien, portugais

Corina FUSU



Parti libéral

Membre de la Commission culture, éducation, recherche, jeunesse, sport et media du Parlement

Née le 4 septembre 1959, à Chişinău

Formation:

1976-1981 – Faculté de Biologie de l’Université d’Etat de la République de Moldavie

Expérience professionnelle:

1997-1999 – vice-directrice du département “Actualités TV”, Compagnie “Teleradio-Moldavie”;

1999-2004 – présentatrice, correspondante spéciale au département “Actualités TV”, Compagnie “Teleradio-Moldavie”;

2000-2004 – auteur et présentatrice de l’émission en langue roumaine et française “La Franco sphère”, Compagnie “Teleradio-Moldavie”;

2005-2006 – réalisatrice du journal de TV Euronova

Depuis 2006 – rédactrice en chef du portail Europa.md, la Fondation Soros – Moldavie

Expérience sociopolitique:

2007-2009 – concilier au Conseil municipal Chişinău / Partie Libéral de Moldavie

Mai 2008 – vice-présidente du Parti Libéral de Moldavie

2009 – Députée au Parlement de la République de Moldavie

Distinctions:

2002 – décorée par le Gouvernement de la République Française de l’Ordre des Palmes Académiques

Langues: roumaine, russe, français, anglais

Dorin CHIRTOACĂ



Maire de Chișinău

Né le 9 août 1978

FORMATION

- | | | |
|-------------|---|--|
| 1997 - 2001 | - | Faculté de Droit, Université de Bucarest – licencié en Sciences Juridiques |
| 1997 - 2001 | - | Le Collège Juridique franco – roumain d'études européennes, Université Paris I Panthéon - Sorbonne, licencié en Droit Européen (MAITRISE EN DROIT, Mention DROIT EUROPEEN) |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- | | | |
|---------------------|---|--|
| 2003 - 2005 | - | coordonnateur de projets, Comité Helsinki pour les Droits de l'homme en République de Moldavie |
| depuis 17 juin 2007 | - | Maire de Chișinău |

ACTIVITE POLITIQUE

- | | | |
|-----------------|---|--------------------------------------|
| depuis mai 2005 | - | Vice-président du Parti Liberal (PL) |
|-----------------|---|--------------------------------------|

LANGUES

- | | | |
|----------|---|-------------------|
| roumain | - | langue maternelle |
| français | - | courant |
| anglais | - | courant |
| russe | - | courant |
| allemand | - | débutant |

